

# SCHÉMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ.

*Document de synthèse*  
Septembre 2022



22 Avenue de la Gare – 35600 REDON  
Tél. : 02 99 72 67 05  
[www.mobhilis.fr](http://www.mobhilis.fr)



# Objectifs des SDMA ?

## Schémas Directeurs des Modes Actifs

- **Pour les communes** (NB : les communes de Chauvé, Rouans, Préfailles, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Les Moutiers en Retz, Villeneuve en Retz, Pornic, Port Saint Père, Saint-Michel-Chef-Chef ont réalisé un SDMA communal en parallèle de l'agglomération dans le cadre d'un groupement de commandes. La commune de la Plaine sur Mer a réalisé son schéma avec un autre bureau d'études. Les communes de La Bernerie en Retz, Sainte-Pazanne et Chaumes en Retz bénéficiaient déjà d'un schéma) **et l'intercommunalité** :
  - Encourager et sécuriser les **déplacements à pied et à vélo** pour les déplacements quotidiens de courte et moyenne distance,
  - Réaliser une **feuille de route** pour les projets « modes actifs », un **plan d'actions** clair sur les aménagements, mais aussi développer les services et la communication,
  - Apporter une clarification à la **gouvernance**,
  - Pour Pornic, alimenter le PLU en cours de révision.



- **Pour les habitants** : ne plus toujours avoir le « réflexe voiture »
  - Pour aller travailler ou étudier,
  - Pour aller faire ses courses,
  - Pour aller faire ses démarches administratives.→ déplacements utilitaires et touristiques



# Objectifs des SDMA ?

*Schémas Directeurs des Modes Actifs*

- **Des réponses à plusieurs problématiques :**
  - Adapter le Schéma aux contextes communaux : tourisme, emploi, déplacements pendulaires, etc.
  - Permettre l'accès à certaines zones d'emploi pour les personnes sans véhicule,
  - Mieux maîtriser la vitesse des véhicules et le partage de la voirie.
- **L'échelle du SDMA communautaire :**
  - Réalisation d'un réseau cyclable d'intérêt communautaire, prioritairement utilitaire,
  - Amélioration de la desserte à pied de quelques sites ou secteurs d'intérêt communautaire,
  - Réalisation ou actualisation d'itinéraires ou boucles de loisirs et/ou à vocation touristique,
  - Création de liaisons de bourg à bourg,
  - Prise en compte des liaisons avec les territoires voisins,
  - Développement de services associés (en priorité sur le vélo) : stationnement / jalonnement / com'
- **L'échelle des SDMA communaux :**
  - Desserte à pied et à vélo des pôles générateurs de mobilité internes aux communes,
  - Liaisons intra-bourg et vers les hameaux.
- **Une approche opérationnelle ET participative**

## PHASE 1 Etat des lieux et actualisation du diagnostic

- **Lancement de l'élaboration du Plan de Mobilité de l'agglomération – Volet Modes actifs lancé en parallèle via l'élaboration d'un SDMA**  
*Début 2020*
- **Lancement de l'élaboration du SDMA**  
*Mars 2021*
- **Analyse du territoire et de l'offre**
- **Audit de l'existant**  
*20 > 28 avril 2021*
- **Entretien acteurs locaux**  
*23 > 30 avril 2021*
- **Identification des enjeux**
- **Première étape de validation lors du COFIL**  
*8 juin 2021*

## PHASE 2 Scénarios

- **Ateliers participatifs**  
*Semaine du 21 juin 2021*
- **Entretiens acteurs locaux**  
*Fin juin 2021*
- **Audit de terrain**  
*Début - Mi juillet*
- **Structuration du réseau et premières propositions d'aménagement**  
*Juillet > Septembre*
- **COFIL n°1**  
*30 septembre 2021*
- **COFIL n°2 validant les itinéraires retenus au schéma**  
*5 novembre 2021*

## PHASE 3 Approfondissement et finalisation

- **Audit de terrain suppl.**  
*janvier 2022*
- **Préparation des fiches itinéraires**
- **COFIL n°3 validant les typologies d'aménagement**  
*28 avril 2022*
- **Finalisation de la Stratégie Modes Actifs (services, communication, sensibilisation)**
- **COFIL n°4 validant la structuration du réseau**  
*07 juin 2022*
- **Rédaction Schéma et PPI**
- **Préparation données SIG et dernières modifications**
- **Présentation aux partenaires**
- **COFIL n°5 validant les priorités d'aménagement**  
*30 juin 2022*

# Les acteurs associées à la démarche

## *COTECH*

- Service Mobilités
- Pôle Technique
- Pôle Eau
- Service développement économique
- Chargée de mission espaces naturels et agricoles
- DGS et / ou services techniques des communes

## *COPIL restreint*

- Élus des 15 communes

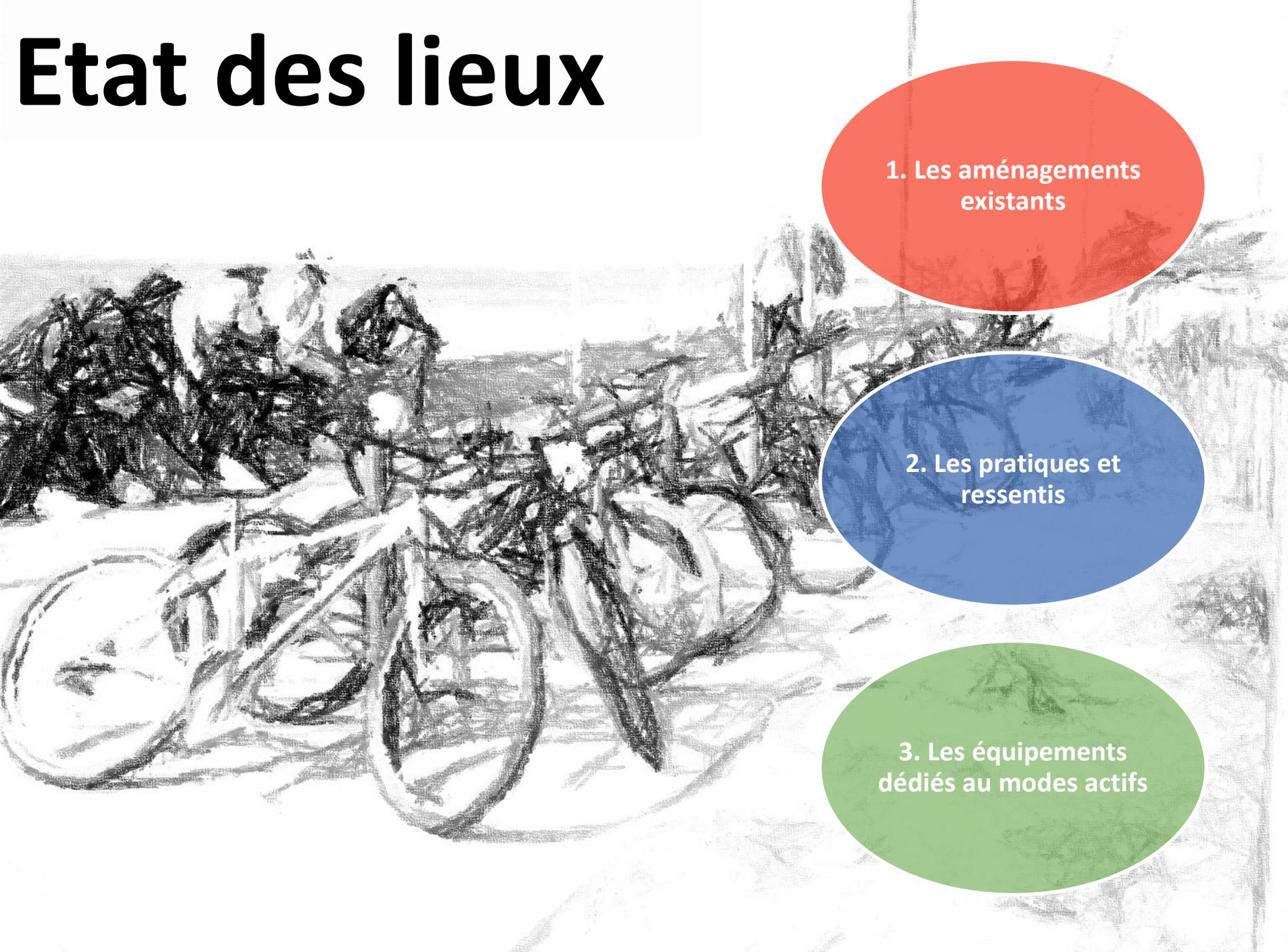
## *COPIL élargi*

- Office de tourisme Intercommunal
- Conseil de Développement
- Département, Région, Etat
- ADEME
- Chambre d'Agriculture
- PETR

## *ASSOCIATIONS, PROFESSIONNELS*

Atelier de concertation du 30 juin 2021

# Etat des lieux



1. Les aménagements  
existants

2. Les pratiques et  
ressentis

3. Les équipements  
dédiés au modes actifs

# Les aménagements doux, en chiffres

Plus de 220 km de linéaire aménagé pour les modes actifs

Étiquettes de lignes	Somme de Longueur
Aucun aménagement	104963
Bande	3142
Contresens cyclable	1529
CVCB (Chaucidou)	1984
Fléchage/pictos vélos	20124
NC	435
Piste	4913
Piste cyclable sur trottoir	6461
Voie verte	72744
Voie uniquement piétonne	4497
<b>Total général</b>	<b>220792</b>



- Sur ces « voies vertes » :
- 27% sont des chemins de terre
  - 33 % sont en gravillons

## Note sur le recensement des « voies vertes » :

Dans l'audit réalisé, le terme « voies vertes » rassemble l'ensemble des chemins utilisés par les piétons et les vélos.

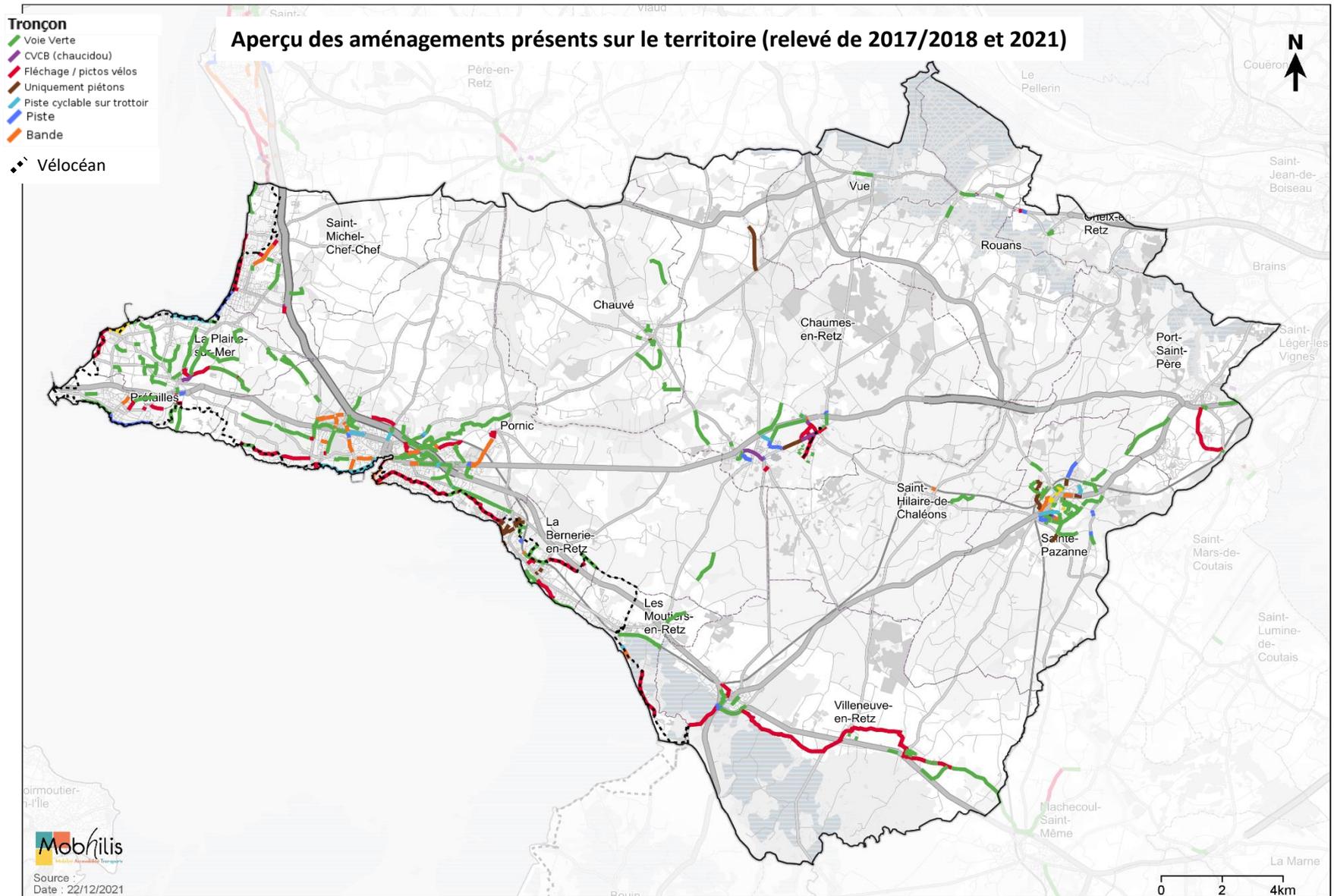
→ Ainsi il existe une grande disparité dans les types d'aménagements,

- certains se rapprochant d'une définition « officielle » de la voie verte (praticable toute l'année, signalétique réglementaire, revêtement « roulant » et largeur suffisante...)
- d'autres se rapprochant plutôt d'une notion de « chemin ouvert aux piétons et vélos », mais qui peuvent être impraticables selon la saison.

L'étude de l'existant s'est appuyée sur les chemins et voies vertes identifiées par les communes lors des permanences menées fin mars 2021.

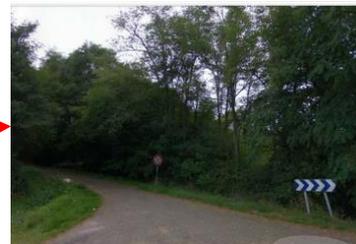
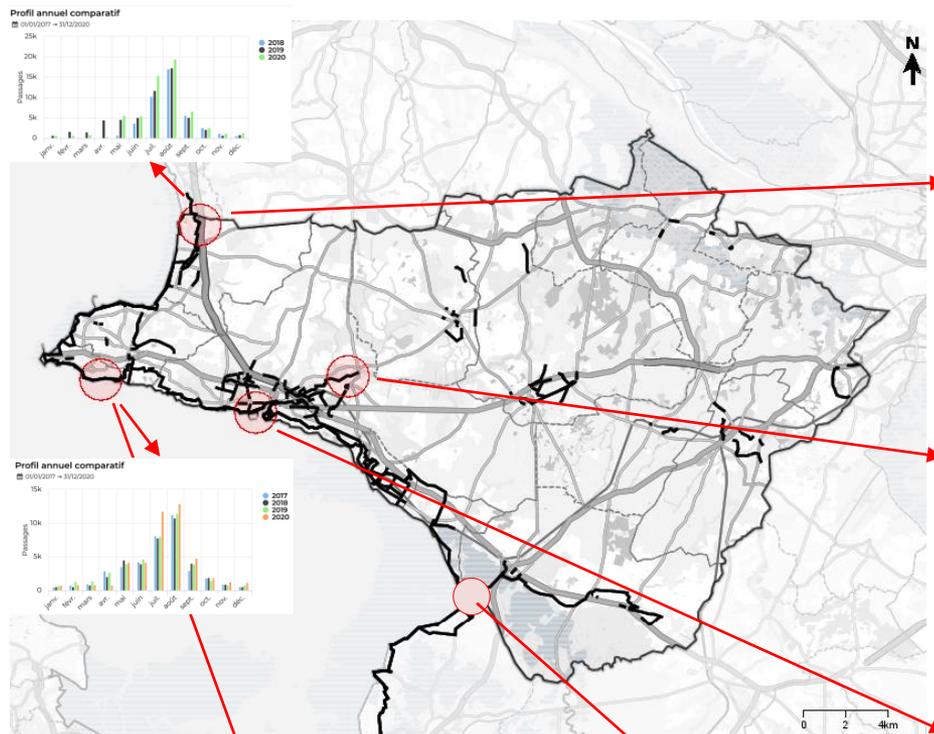
→ L'exhaustivité concernant le recensement de ces chemins est difficile à obtenir, mais il s'agit d'une base de travail pour la définition des scénarios d'itinéraires.

# Aménagements doux présents sur le territoire



# Les pratiques

## Retour sur les éco-compteurs mis en place



### St-Michel-Chef-Chef (voie verte)

Entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 : **45 485 passages de vélos.**

En moyenne : 124 passages/jour, soit +9,9% par rapport à 2019.

Entre le 01/04 et le 02/06 2021 : **9 400 passages.**



### Canal de Haute Perche (voie verte)

Entre le 01/04 et le 02/06 2021 : **13 039 passages.**

En moyenne : 211 passages/jour.

➤ 145 piétons/j

➤ 66 vélos/j



### La Noëveillard (cheminement piétons)

Entre le 01/04 et le 02/06 2021 : **91 045 passages.**

En moyenne : 1 450 passages/jour.



### Le Collet (Vélodyssée)

Entre le 01/04 et le 02/06 2021 : **66 806 passages.**

En moyenne : 1 077 passages/jour.

➤ 968 piétons/j

➤ 109 vélos/j



### Corniche de la Source Préfailles

(Piste cyclable)

Entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 : **60 147 passages de vélos.**

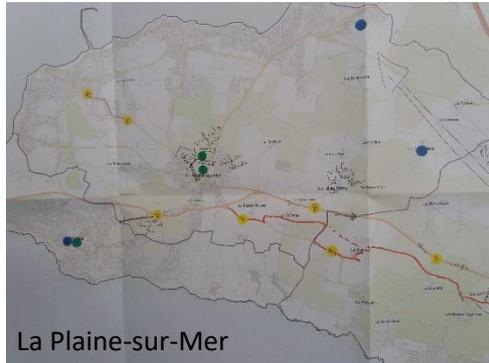
En moyenne : 164 passages/jour, soit +7,3% par rapport à 2019.

Entre le 01/04 et le 02/06 2021 : **13 928 passages.**

### Constats :

Des liaisons douces largement fréquentées toute l'année ; fortement les week-ends et avec un pic pendant la période estivale.

Une **nette progression** dans la fréquentation des aménagements d'année en année.



SDMA – Pornic Agglo Pays de Retz

### Point négatif

Vélocéan / Véloodyssée peu entretenues.

Une vitesse importante des véhicules sur les RD aux entrées de villes.

Des RD non aménagées pour une pratique sécurisée du vélo.

Traversées de la RD et de la Route Bleue très difficiles

Des revêtements assez inégaux sur l'ensemble de l'agglo.

Relief présent et assez important sur certaines communes

### Manque

Itinéraires utilitaires pour les déplacements domicile - travail

Liaison entre les parties rurale et littorale

Liaison Villeneuve – St Hilaire / Ste-Pazanne.

Liaison Villeneuve – Les Moutiers pour rejoindre la côte.

Boucles touristiques dans le sud du territoire

Liaison La Plaine – Pornic / La Plaine – Préfailles / Pornic - Préfailles

Liaison vers les itinéraires aménagés de Nantes Métropole (St-Léger-les-Vignes)

### Point positif

Présence de la Vélocéan / Véloodyssée

Piste cyclable en direction de La Bernerie / Les Moutiers large et très agréable.

Cheminement piétons sur le littoral.

# Les équipements vélos, en chiffres

**Plus de 1 650 places de stationnements vélos recensées**  
(NB : relevé non exhaustif)

Étiquettes de lignes	Nb de place de stationnement
CHAUMES-EN-RETZ	38
CHAUVÉ	72
LA BERNERIE-EN-RETZ	78
LA PLAINE-SUR-MER	104
LES MOUTIERS-EN-RETZ	89
PORNIC	298
PRÉFAILLES	314
SAINTE-PAZANNE	214
SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS	44
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	271
VILLENEUVE-EN-RETZ	100
PORT-SAINT-PÈRE	25
ROUANS	26
<b>Total général</b>	<b>1673</b>



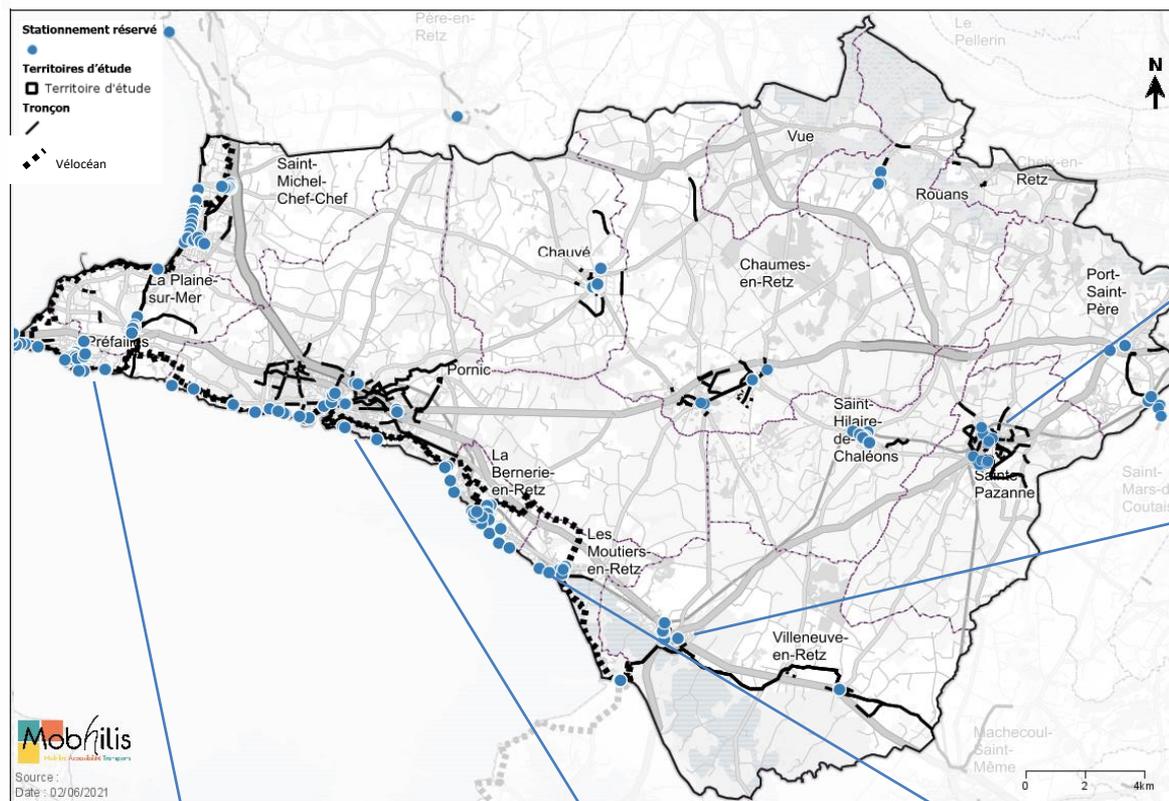
Chauvé



Chaumes-en-Retz

	Nombre Equipement	Nb arceaux	Nb pincés-roues	Nb abris	Nb abris sécurisé	Nb Equipement non qualifié
CHAUMES-EN-RETZ	1	1				
CHAUVÉ	7	4	3			
LA BERNERIE-EN-RETZ	39	2				37
LA PLAINE-SUR-MER	12	11	1			
LES MOUTIERS-EN-RETZ	15		15	1		
PORNIC	25	19	6	1		
PRÉFAILLES	33	33				
SAINTE-PAZANNE	3	2		1	2	
SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS	9	1	8	1		
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	36	33	3			
VILLENEUVE-EN-RETZ	10	1	7			2
PORT-SAINT-PÈRE	5	2	2	1		
ROUANS	4	1	3	1		
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>110</b>	<b>48</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>39</b>

# Les stationnements dédiés aux vélos

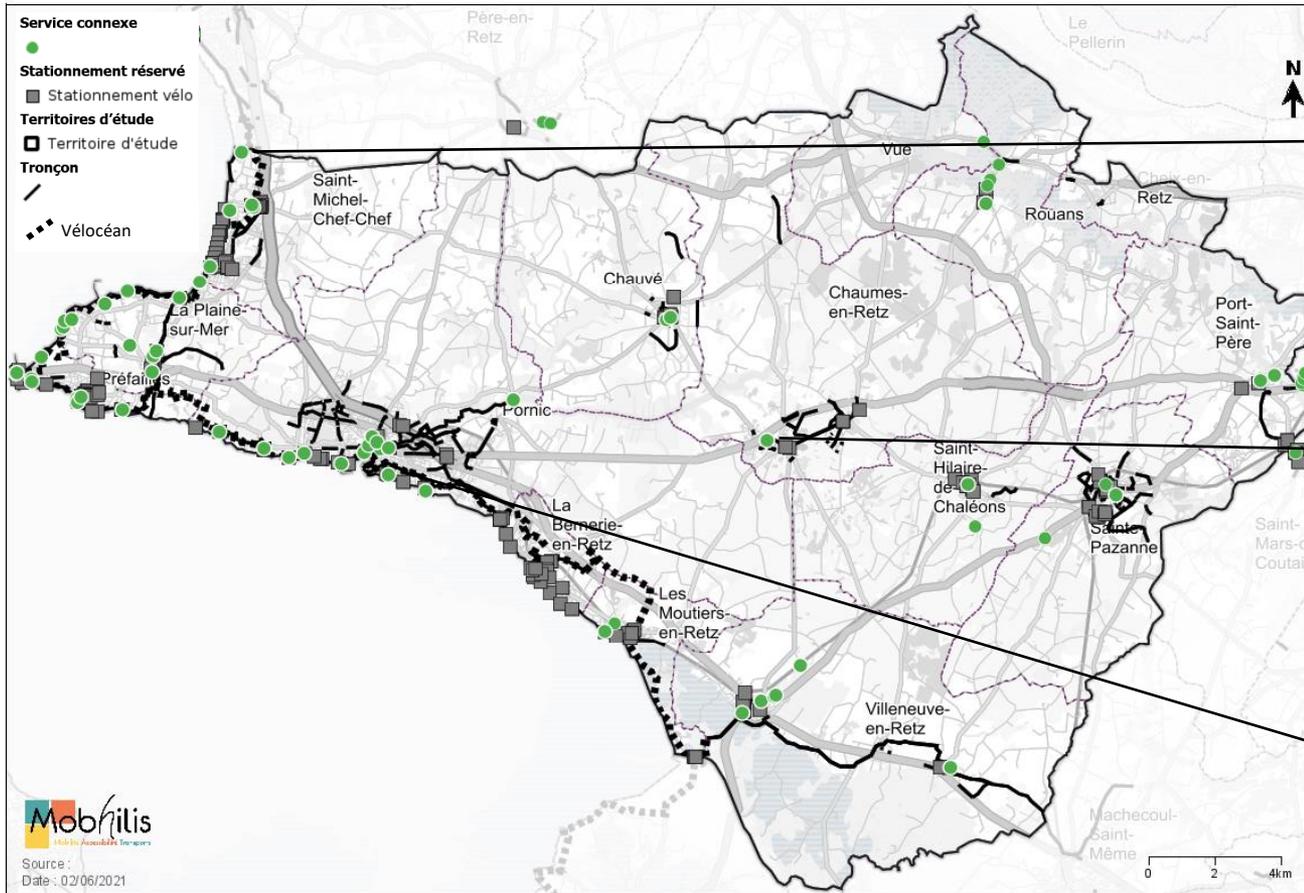


## Constats :

- Du **stationnement vélo en développement** sur le territoire.
- Les abords des plages sont principalement équipés d'arceaux, tandis que d'autres aménagements couverts sont plus présents dans les centres-villes (gare, équipements sportifs...)
- **Beaucoup de « pince-roues » à remplacer**
- Une station de gonflage présente à la gare de Sainte-Pazanne.



# Les services accessibles aux modes actifs



Remarque : relevé non exhaustif des services

## Constat :

(+) Un lien étroit existe déjà entre les stationnements cyclables, les services existants (WC, aires de pique-nique) et les itinéraires.

(-) Des équipements de services parfois vieillissants et insuffisants sur certains secteurs ou itinéraires

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreux aménagements <b>déjà existants, de qualité et en développement.</b></li> <li>- Les dernières pistes cyclables réalisées sont <b>largement appréciées des cyclistes et fréquentées.</b></li> <li>- Des <b>aides à l'achat de VAE</b> mises en place par Pornic Agglo et reconduites.</li> <li>- Des <b>portions de voies déjà identifiées</b> pour la réalisation de nouveaux aménagements.</li> <li>- Déploiement de box vélos sécurisés sur l'ensemble de l'agglomération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques portions aménagées qui ne semblent pas trouver de <b>bon équilibre entre la pratique utilitaire, sportive et touristique.</b></li> <li>- Les <b>liaisons cyclables inter-communes sont peu développées</b>, notamment pour l'utilitaire.</li> <li>- Un <b>manque de stationnements</b> vélos, en particulier sur les lieux d'intermodalité.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- De <b>grandes volontés politiques et citoyennes</b> de développer les modes actifs et donc les aménagements et équipements.</li> <li>- De grandes demandes et <b>attentes</b> sur les liaisons utilitaires.</li> <li>- <b>Tourisme</b> à vélo : des itinéraires d'importance nationale, des sites à valoriser.</li> <li>- De bonnes possibilités de <b>développement des stationnements vélos</b> sur les lieux d'intermodalité.</li> <li>- Une forte dynamique touristique (cyclotouristes) qui pourra servir d'appui pour développer les pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment mieux appréhender la temporalité forte du <b>tourisme</b> ?</li> <li>- Un développement des déplacements doux qui ne devra pas se concentrer <b>sur le littoral.</b></li> <li>- Présence de <b>nombreuses RD</b> à traverser ou longer. (exemple : la Route Bleue crée <b>une coupure</b> entre la côte et l'est du territoire).</li> </ul>

22 M 022

# Les principes d'aménagement et les orientations stratégiques



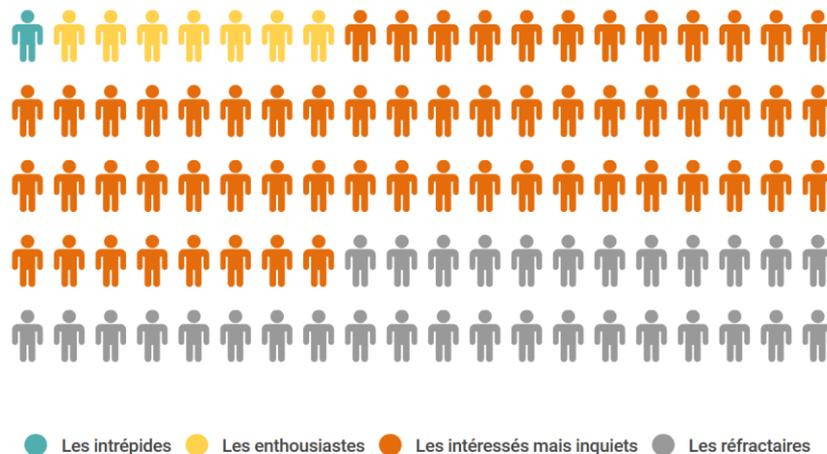
1. Les principes  
d'aménagement

2. Les orientations  
stratégiques

# Pour qui aménage-t-on l'espace ?

*Permettre à la majorité intéressée mais inquiète de se déplacer à vélo*

- Typologie élaborée pour comprendre le public cible des aménagements :
  - **Intrépides** : se déplacent quels que soient les aménagements
  - **Enthousiastes** : se déplacent à vélo quand c'est possible
  - **Intéressés mais inquiets** : pourraient utiliser le vélo mais pas dans les conditions actuelles
  - **Réfractaires** : ne se déplaceront pas quoi qu'il arrive
- Les aménagements cyclables ne sont pas (uniquement) là pour les convaincus, mais pour **donner la possibilité** aux **personnes qui le souhaitent** de se déplacer autrement sur certains trajets.
- Le **public** à conquérir est donc **vaste**, en 2022, **60%** des français\* se déclaraient **prêts à se déplacer à vélo** si des aménagements étaient mis en place.



\*Source : Enquête « Les français et le vélo », FUB et Opinion Way

# Quels sont les grands principes d'aménagement ?

*Mettre en place des aménagements utiles et pertinents*

Les aménagements ne sont pas des outils magiques pour faire apparaître des cyclistes. Certains **grands principes** doivent être respectés pour que la pratique se développe sensiblement.

**Sécurité** : 1<sup>ère</sup> préoccupation des usagers, elle passe soit par la diminution de la vitesse et/ou de la présence des véhicules motorisés, soit par la séparation des modes ;

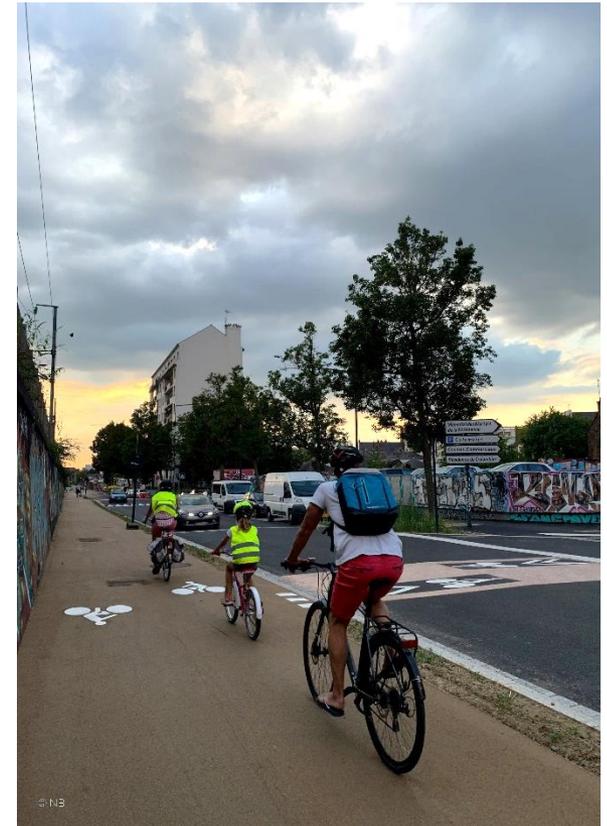
**Continuité** : un aménagement qui s'interrompt expose au danger et décourage l'usage du vélo. Des morceaux de pistes cyclables ne suffisent pas à faire un réseau attractif ;

**Lisibilité** : pas de permis pour rouler à vélo ni marcher dans la rue, il est donc nécessaire que les aménagements soient compréhensibles pour tous, a fortiori par des enfants ;

**Confort** : trop souvent oublié, le confort est une condition indispensable à la pratique régulière (vélotaf, petites courses, loisirs, ...)

**Cohérence** : dimensions, couleurs, formes, ... il existe beaucoup de types d'aménagements. Pour qu'ils restent lisibles ils faut qu'ils soient cohérents entre eux ;

**Efficacité** : le vélo n'est pas qu'un loisir, les personnes qui travaillent n'ont pas le temps d'emprunter les itinéraires touristiques qui slaloment entre les rues.



À tout âge un réseau sécurisé et compréhensible - Rennes

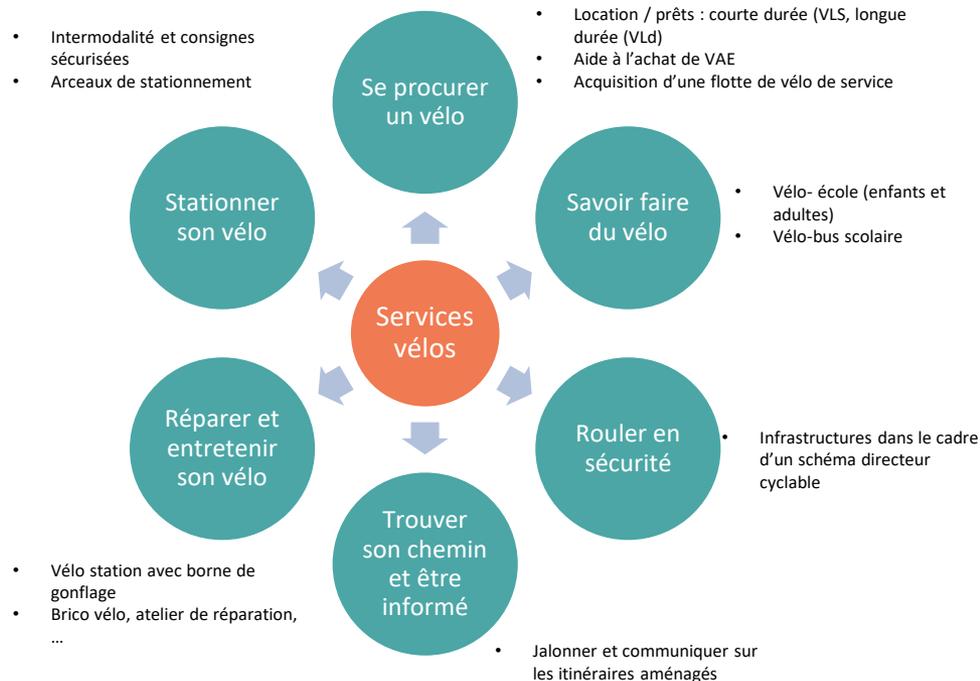
# Qu'est-ce que le "système vélo" ?

*Activer l'ensemble des leviers pour développer durablement la pratique*

La mise en place d'infrastructures pertinentes et qualitatives permet de lever la première crainte des usagers qui est l'insécurité. Pour autant, afin d'activer l'ensemble des leviers propices à la généralisation de la pratique du vélo, il est nécessaire de développer un véritable « écosystème ».

Celui-ci se compose :

- D'un **réseau bien maillé** et de **qualité** ;
- De **services dédiés** (stationnement, atelier de réparation, vélocistes, ...)
- De **formations** de (re)mise en selle, vélo école ;
- D'**incitations** diverses à la pratique (communication, ambassadeurs, associations, aide à l'achat, ...)



# Quelle ambition?

- Une ambition déjà affichée à travers certains documents :
  - Le PCAET, *Axe 1 : un territoire sobre en énergie*
  - Le Contrat Local de Santé en cours d'élaboration (avec l'ARS) : actions sur le volet « santé environnementale » (importance de la pratique de la marche, du vélo...).
- Une ambition liée aussi à l'axe 1 du PDM, « développer les modes actifs » :
  - Augmenter les parts modales **vélo et piéton** :

Objectifs de report modal définis dans le Plan de Mobilité

## Objectif pour le vélo : x 4

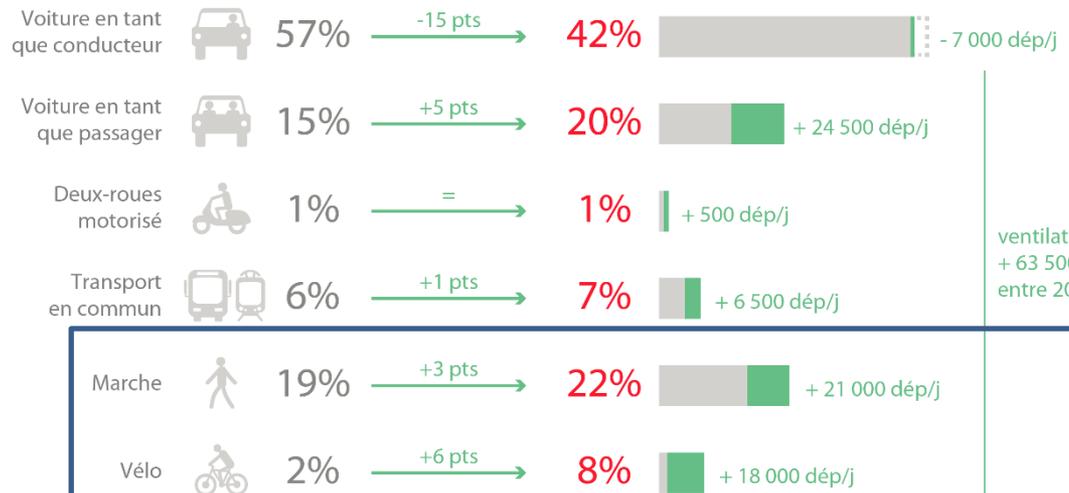
- Un objectif ambitieux
- Certes en deçà des objectifs régionaux et nationaux, mais qui se veut réaliste au regard du point de départ et des contraintes afférentes à un territoire peu dense

### RÉPARTITION MODALE (pratiques habitants Agglo, mobilité quotidien)

2015 | 60 000 habitants  
221 000 dép/j

### OBJECTIFS «PDM» (pratiques habitants Agglo, mobilité quotidien)

2032 | 77 800 habitants (+ 1,5%/an)  
284 500 dép/j



# Synthèse du plan d'actions

1. Organiser et  
aménager le réseau  
cyclable de Pornic  
agglomération Pays de Retz

2. Développer l'offre  
de services de  
l'écosystème vélo

3. Promouvoir l'usage  
du vélo sur le  
territoire

# Les itinéraires d'intérêt communautaire : → la définition

Est considéré comme itinéraire d'intérêt communautaire:

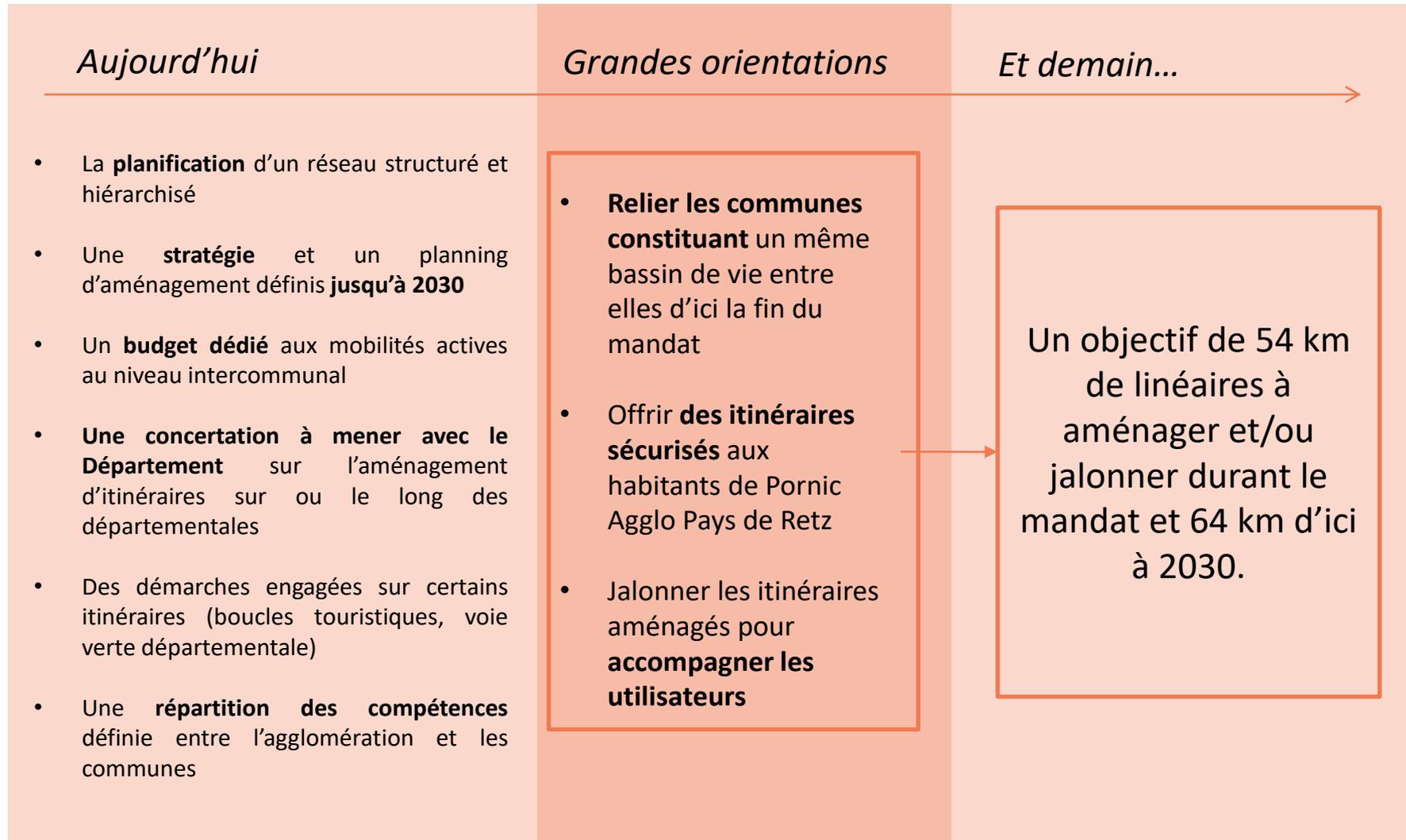
- une liaison dont le but est de **joindre au moins deux communes** de l'agglomération ou limitrophe de l'agglomération ;
- une liaison entre une (ou plusieurs) communes et **un pôle générateur de mobilité d'intérêt intercommunal** situé en dehors (ou en limite) d'une zone agglomérée ;
- La compétence de l'agglomération s'arrête en limite de zone agglomérée (compétence des communes), le panneau EB10 faisant foi.



Dans tous ces itinéraires, recherche du plus haut niveau de sécurité possible : continuités cyclables et piétonnes, aménagements adaptés...

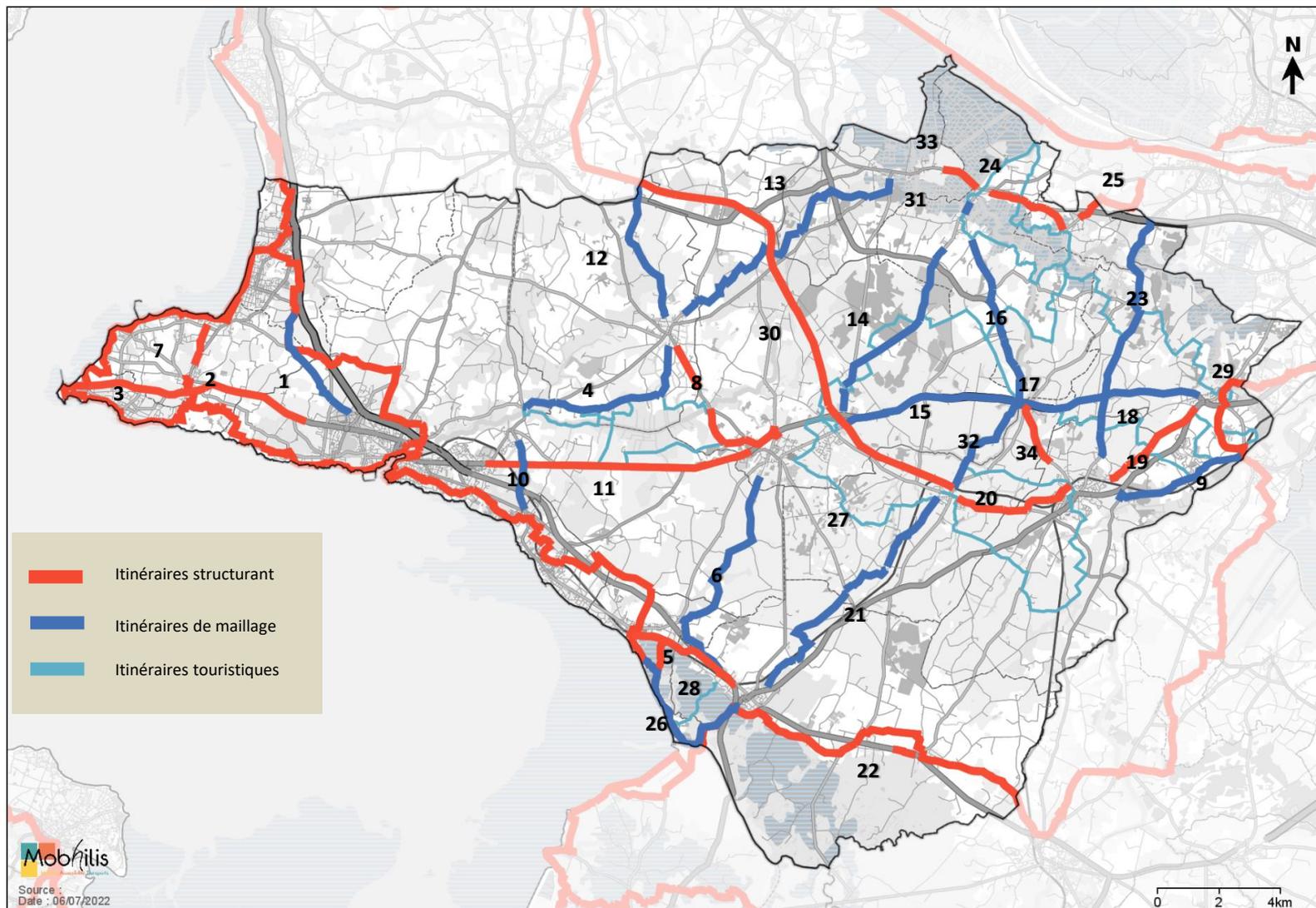
# 1. Organiser et aménager le réseau cyclable de Pornic agglo Pays de Retz

15/07/2



# 1.1. Définition du réseau structurant

## Le réseau communautaire projeté



# 1.1. Définition du réseau structurant

## Le réseau en chiffres



**350 km de réseau existant\* et projeté**

120 km d'itinéraires sur le réseau structurant

100 km d'itinéraires sur le réseau secondaire

130 km d'itinéraires sur le réseau touristique (dont certains recoupant le réseau structurant et de maillage)

\*Vélocéan et Véloodyssée (env. 40km)

# 1.1. Définition du réseau structurant

## Structuration du réseau par itinéraire

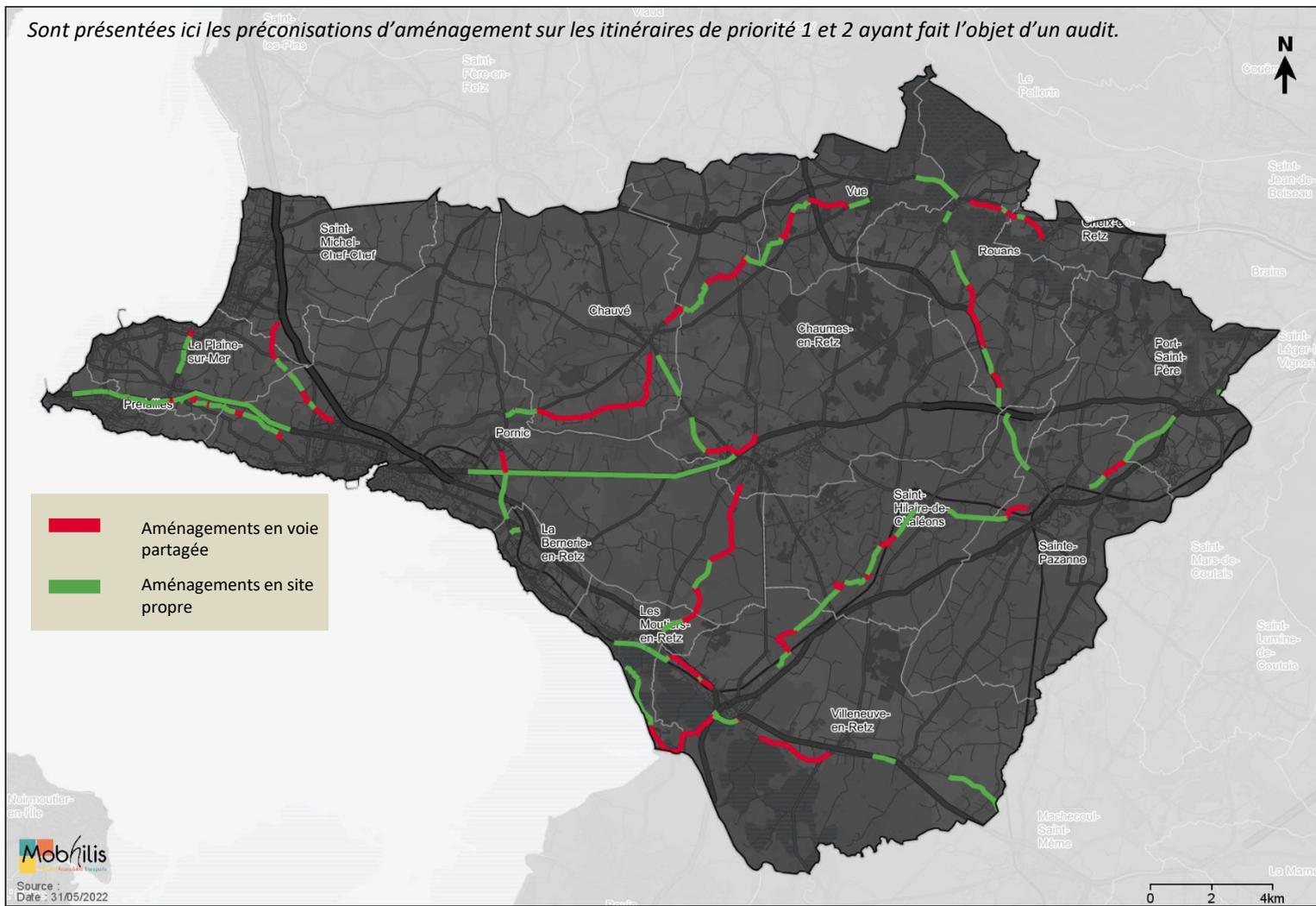
VOIES STRUCTURANTES		
	Numéro de l'itinéraire	Nom de l'itinéraire
Liaison structurante littorale	Iti_2	Pornic - La Plaine
	iti_3	Préfailles - La Plaine
	iti_7	St Michel - La Plaine
	Iti_5	Les Moutiers - Bourgneuf
	iti_22	Villeneuve – Machecoul
Liaison structurante littoral / Cœur d'agglomération	iti_8	Chauvé - Chaumes en Retz
	iti_11	Pornic - Chaumes en Retz
	Iti_34	Sainte-Pazanne – Pont Béranger
Voie verte départementale	Iti_30	Projet de voie verte Sainte Pazanne – Paimboeuf (ancienne voie ferrée)
	iti_20	Sainte Pazanne - Saint Hilaire de Chaléons
Continuité voie verte / Nantes Métropoles	iti_18	Port-Saint-Père - Sainte Pazanne
	iti_29	Port Saint Père - Saint-Léger les Vignes
Liaisons Nord agglomération / Nantes métropole	iti_24	Rouans – Cheix
	Iti_33	Rouans - Vue
	iti_25	Cheix - agglomération nantaise

LIAISONS DE MAILLAGE		
	Numéro de l'itinéraire	Nom de l'itinéraire
Connexions à Pornic	Iti_1	Pornic - St Michel
	iti_4	Chauvé - Pornic
	iti_10	Pornic-La Bernerie
Connexions à la voie verte départementale	iti_12	Chauvé - Voie Verte sud estuaire
	iti_13	Chauvé - Vue
	iti_14	Chaumes -Rouans
	iti_27	St-Hilaire - Chaumes en Retz
	iti_9	Vers Ste Pazanne par le Couroucé
Connexions à Ste Pazanne	iti_16	Pont Béranger - Rouans
	Iti_23	Ste Pazanne – Cheix – Agglomération nantaise
	iti_6	Les Moutiers - Chaumes en Retz
Connexions littoral /Cœur d'agglomération	Iti_21	St-Hilaire - Villeneuve
	iti_26	Les Moutiers – Bourgneuf par le Collet
	Iti_32	St-Hilaire – Pont Béranger
Connexions ZAE du pont Béranger	iti_15	Chaumes - Pont-Béranger
	iti_17	Pont Béranger - Port Saint Père
	iti_31	Messan - Rouans

LIAISONS TOURISTIQUES	
Numéro de l'itinéraire	Nom de l'itinéraire
iti_19 Liaison Planète Sauvage	Planète sauvage - Sud Retz Atlantique
iti_28	Bourgneuf - Camping Domaine du Collet
Boucle touristique littoral / Cœur d'agglomération	Circuit de Haute Perche
Boucles touristiques Cœur d'agglomération	Cœur de Retz VTC
	Acheneau à vélo

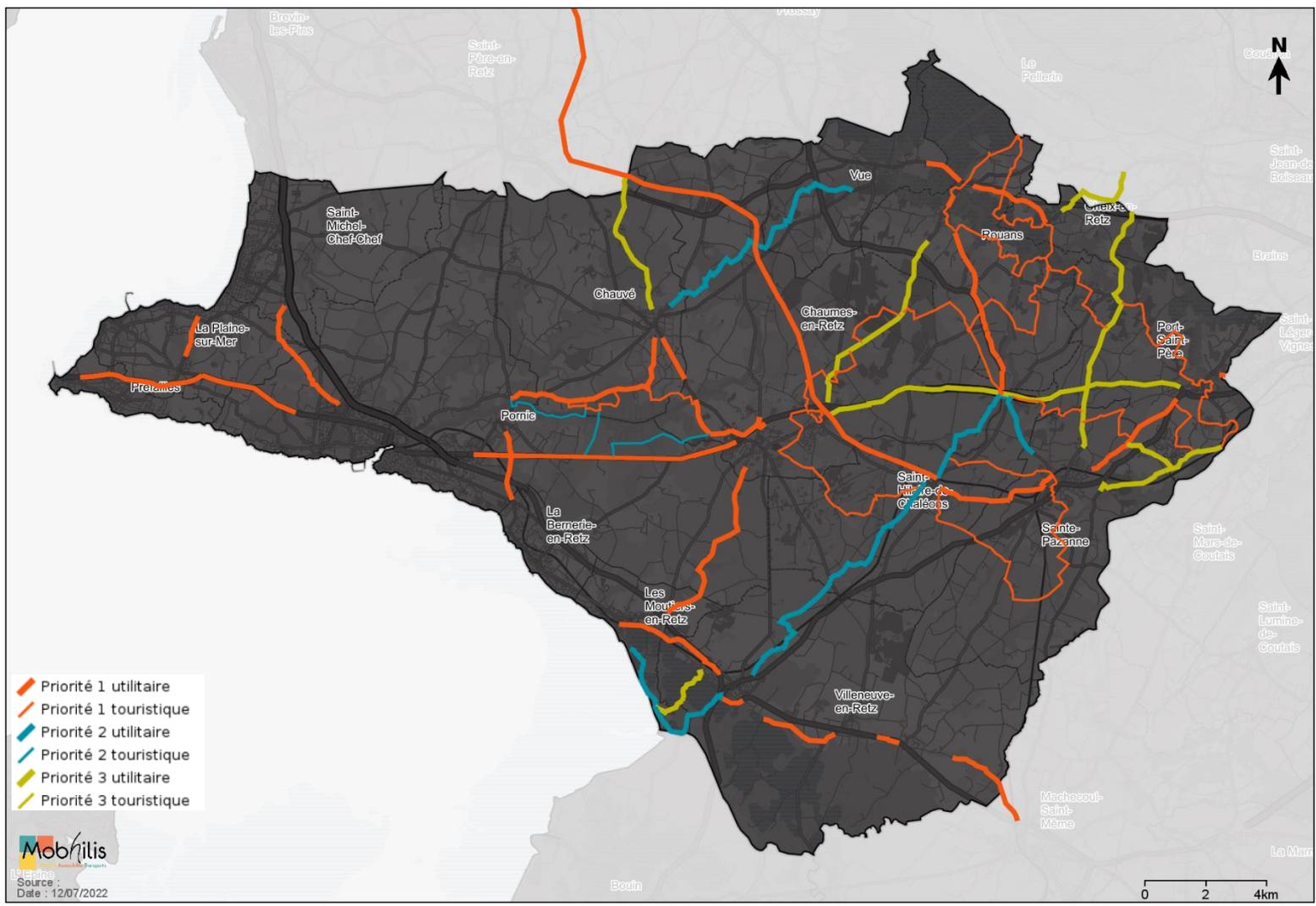
# 1.2. Aménagement et programmation

## Synthèse des aménagements préconisés



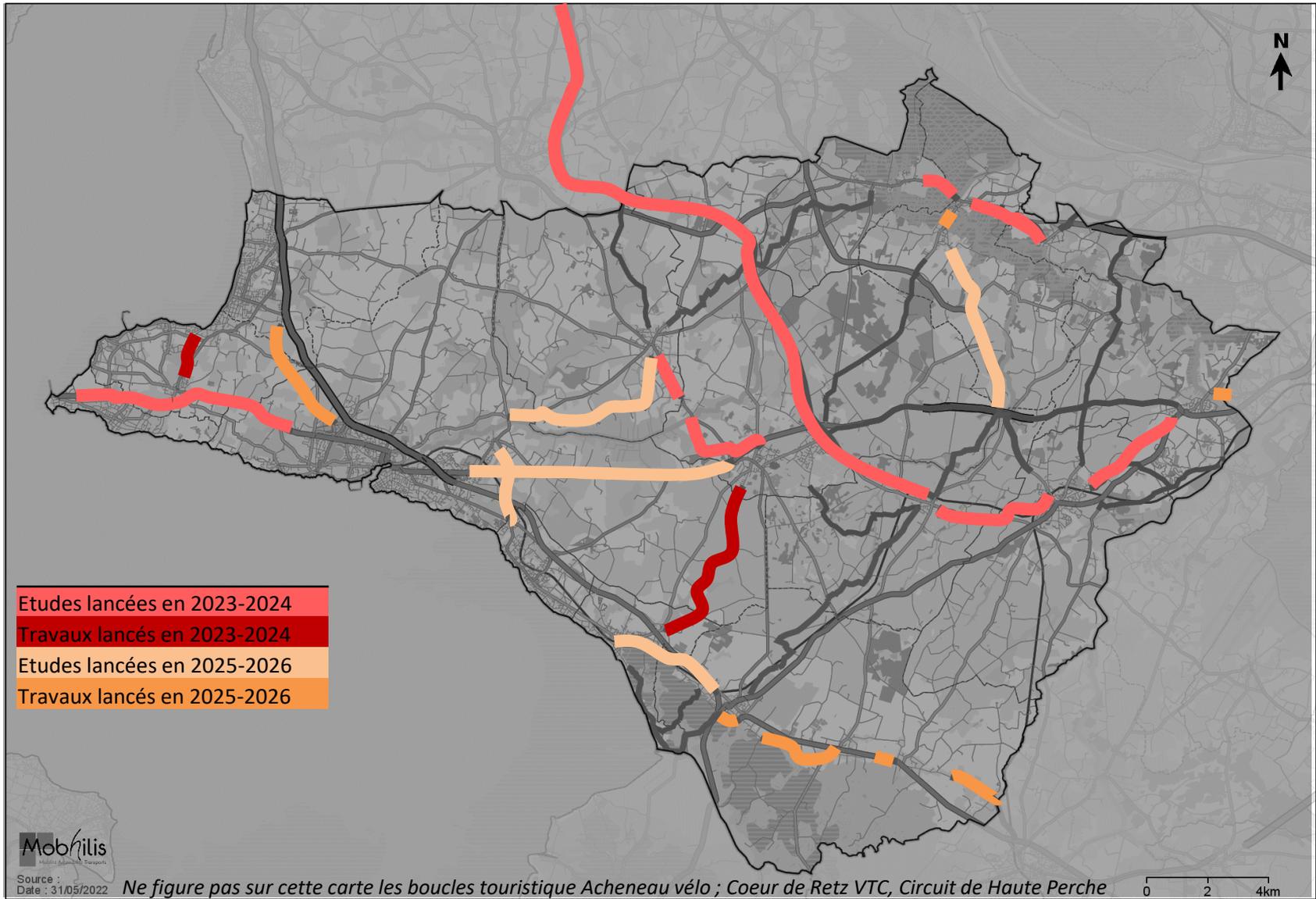
# 1.2. Aménagement et programmation

## Programmation des itinéraires



# 1.2. Aménagement et programmation

## Priorité 1 : Lancement études opérationnelles ou travaux 2023-2026



# 1.2. Aménagement et programmation

## Priorité 1 : Programmation et chiffrage

VOIES STRUCTURANTES			Programmation sur le mandat 2023-2024 : Etudes ou Travaux 2025-2026 : Etude ou Travaux	Chiffrage estimatif (hors acquisitions foncières, ouvrages d'art, aménagements complexes, études réglementaires)
Liaison structurante littorale	<i>Iti_2</i>	<i>Pornic - La Plaine</i>	<b>2023-2024 : Etudes</b>	559 200 €
	<i>iti_3</i>	<i>Pointe St Gildas - La Plaine</i>		346 500 €
	<i>iti_7</i>	<u>St Michel - La Plaine</u>	<b><u>2023-2024 : MOE + Travaux</u></b>	<b>30 400 €</b>
	<i>Iti_5</i>	<i>Les Moutiers - Bourgneuf</i>	<i>2025-2026 : Etudes</i>	41 500 €
	<i>iti_22</i>	<u>Villeneuve – Machecoul</u>	<b><u>2025-2026 : MOE + Travaux</u></b>	<u>134 100 €</u>
Liaison structurante littoral / Cœur d'agglomération	<i>iti_8</i>	<i>Chauvé - Chaumes en Retz</i>	<b>2023-2024 : Etudes</b>	264 900 €
	<i>iti_11</i>	<i>Pornic - Chaumes en Retz</i>	<i>2025-2026 : Etudes</i>	751 100 €
	<i>iti_34</i>	<i>Pont Béranger -Ste Pazanne</i>	<i>2025-2026 : Etudes</i>	400 000 €
	<i>Iti_33</i>	<i>Rouans - Vue</i>	<b>2023-2024 : Etudes</b>	<i>Non chiffré, aménagement particulièrement complexe</i>
Voie verte départementale	<i>Iti_30</i>	<i>Projet de voie verte Sainte Pazanne – Paimboeuf (ancienne voie ferrée)</i>	<b>2023-2024 : Etudes</b>	<i>En attente du chiffrage du Département</i>
	<i>iti_20</i>	<i>Sainte Pazanne - Saint Hilaire de Chaléons</i>	<b>2023-2024 : Etudes</b>	<i>En attente du chiffrage du Département</i>
Continuité voie verte / Nantes Métropoles	<i>iti_18</i>	<i>Port-Saint-Père - Sainte Pazanne</i>	<b>2023-2024 : Etudes</b>	181 900 €
	<i>iti_29</i>	<u>Port Saint Père - Saint-Léger les Vignes</u>	<b><u>2025-2026 : MOE + Travaux</u></b>	<u>50 000 €</u>
Liaisons Nord agglomération / Nantes métropole	<i>iti_24</i>	<i>Rouans – Cheix</i>	<b>2023-2024 : Etudes</b>	73 000 €

# 1.2. Aménagement et programmation

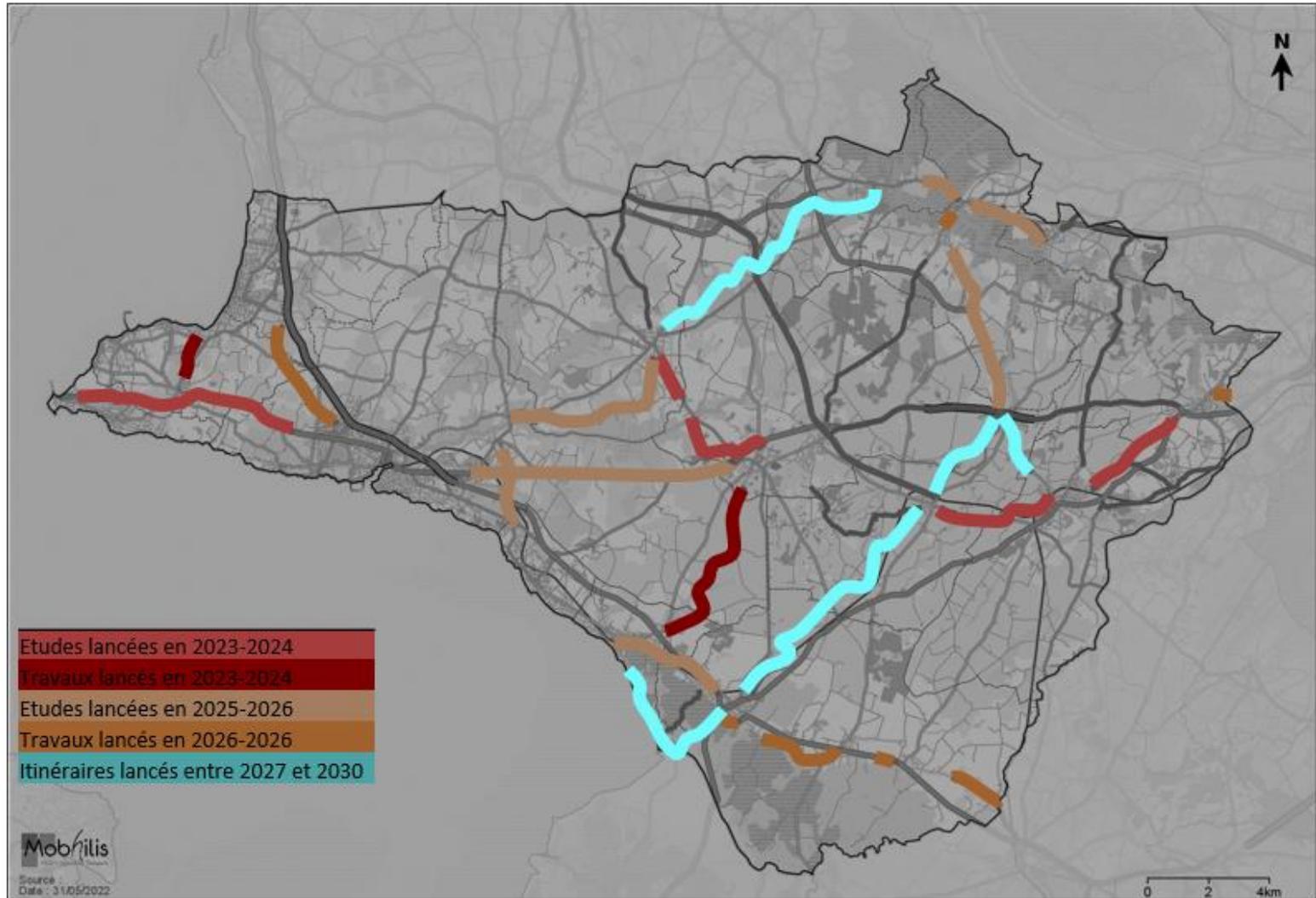
## Priorité 1 : Programmation et chiffrage

LIAISONS DE MAILLAGE			Programmation sur le mandat 2023-2024 : Etudes ou Travaux 2024-2025 : Etudes ou Travaux 2025-2026 : Etudes ou Travaux	Chiffrage estimatif (hors acquisition foncière, ouvrages d'art, aménagements complexes, études réglementaires)
Connexions à Pornic	liti_1	<u>Pornic - St Michel</u>	<u>2025-2026 : MOE + Travaux</u>	<u>106 200 €</u>
	liti_4	<i>Chauvé - Pornic</i>	<i>2025-2026 : Etudes</i>	<i>438 000 €</i>
	liti_10	<i>Le Clion-La Bernerie</i>	<i>2025-2026 : Etudes</i>	<i>353 400 €</i>
Connexions littoral /Cœur d'agglo	liti_6	<u>Les Moutiers - Chaumes en Retz</u>	<u>2023-2024 : Travaux</u>	<u>97 900 €</u>
Connexion ZAE au Pont Béranger	liti_16	<i>Rouans- Pont Béranger</i>	<i>2025-2026 : Etudes</i>	<i>479 600 €</i>
	liti_31	<u>Messan - Rouans</u>	<u>2023-2024 : Travaux</u>	<u>55 000 €</u>

LIAISONS TOURISTIQUES			Programmation sur le mandat 2023-2024 : Etudes ou Travaux 2024-2025 : Etudes ou Travaux 2025-2026 : Etude ou Travaux	Chiffrage estimatif (hors acquisition foncière, ouvrages d'art, aménagements complexes, études réglementaires)
Boucle touristique littoral / Cœur d'agglo	<i>Circuit de Haute Perche (partie Nord : Le Pont du Clion – Haute Perche via la route des Bas Marais)</i>		<i>2025-2026 : Etudes</i>	<i>920 100 € Dont 420 000 € communs à liti 4 Chauvé-Pornic</i>
Boucles touristiques	<u>Cœur de Retz VTC</u>		<u>2023-2024 : MOE + Travaux</u>	<u>25 000 €</u>
	<u>Acheneau à vélo</u>		<u>2023-2024 : MOE + Travaux</u>	<u>25 000 €</u>

# 1.2. Aménagement et programmation

Priorité 2 : Période 2027-2030



*Ne figure pas sur cette carte les boucles touristique Acheneau vélo ; Coeur de Retz VTC, Circuit de Haute Perche*

# 1.2. Aménagement et programmation

## Priorité 2 : Programmation et chiffrage

LIAISONS STRUCTURANTES			Chiffrage estimatif (hors acquisitions foncières, ouvrages d'art, aménagements complexes, études réglementaires)
Liaison structurante littoral / Cœur d'agglo	Iti_34	Sainte-Pazanne – Pont Béranger	400 000 €

LIAISONS DE MAILLAGE			Chiffrage estimatif (hors acquisitions foncières, ouvrages d'art, aménagements complexes, études réglementaires)
Connexions à la voie verte départementale	iti_13	Chauvé - Vue	492 200 €
Connexions littoral /Cœur d'agglo	Iti_21	St-Hilaire - Villeneuve	402 200 €
	iti_26	Les Moutiers – Bourgneuf par le Collet	423 800 €
Connexions ZAE au Pont Béranger	Iti_32	St-Hilaire – Pont Béranger	Non chiffré

LIAISONS TOURISTIQUES			Chiffrage estimatif (hors acquisitions foncières, ouvrages d'art, aménagements complexes, études réglementaires)
Boucle touristique littoral / Cœur d'agglo	Circuit de Haute Perche (partie sud : Haute-Perche le Pont du Clion via route du marais Mainguy)		879 600 € (dont 349 500 € commun à iti 11 Chaumes-Pornic)

# 1.3. Jalonner les itinéraires identifiés au Schéma

## Un jalonnement selon les préconisations

### La signalétique verticale

- La pré-signalisation Dv40



- La signalisation de position Dv20



- La signalisation de confirmation Dv60



Les panneaux Dv sont utilisés dans la signalisation directionnelle et le repérage des itinéraires et réseaux cyclables. Ils se déclinent en panneaux d'identifiants, de position, de pré-signalisation et de confirmation issus de l'ISIR cinquième partie dans sa version du 9 janvier 2019.

### La signalétique au sol



Figurine encadrée (cf. article 66)



Double chevrons - exemple



Double chevrons avec figurine - exemp



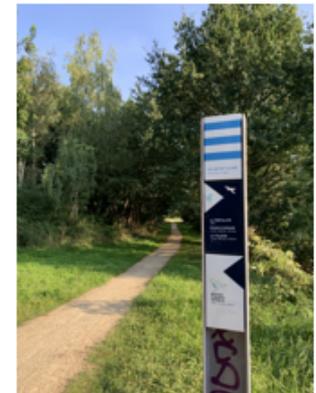
Double chevrons complété par un numéro d'itinéraire cyclable- exemple

Le marquage sur la chaussée est réglementé et les possibilités sont limitées à l'apposition de figurine et de chevrons.

Les doubles chevrons peuvent être complétés par des indications sur l'itinéraires (numéro, distance, temps ...)

Dans le cas d'une voie verte, le marquage est moins contraint.

### Les relais informations services



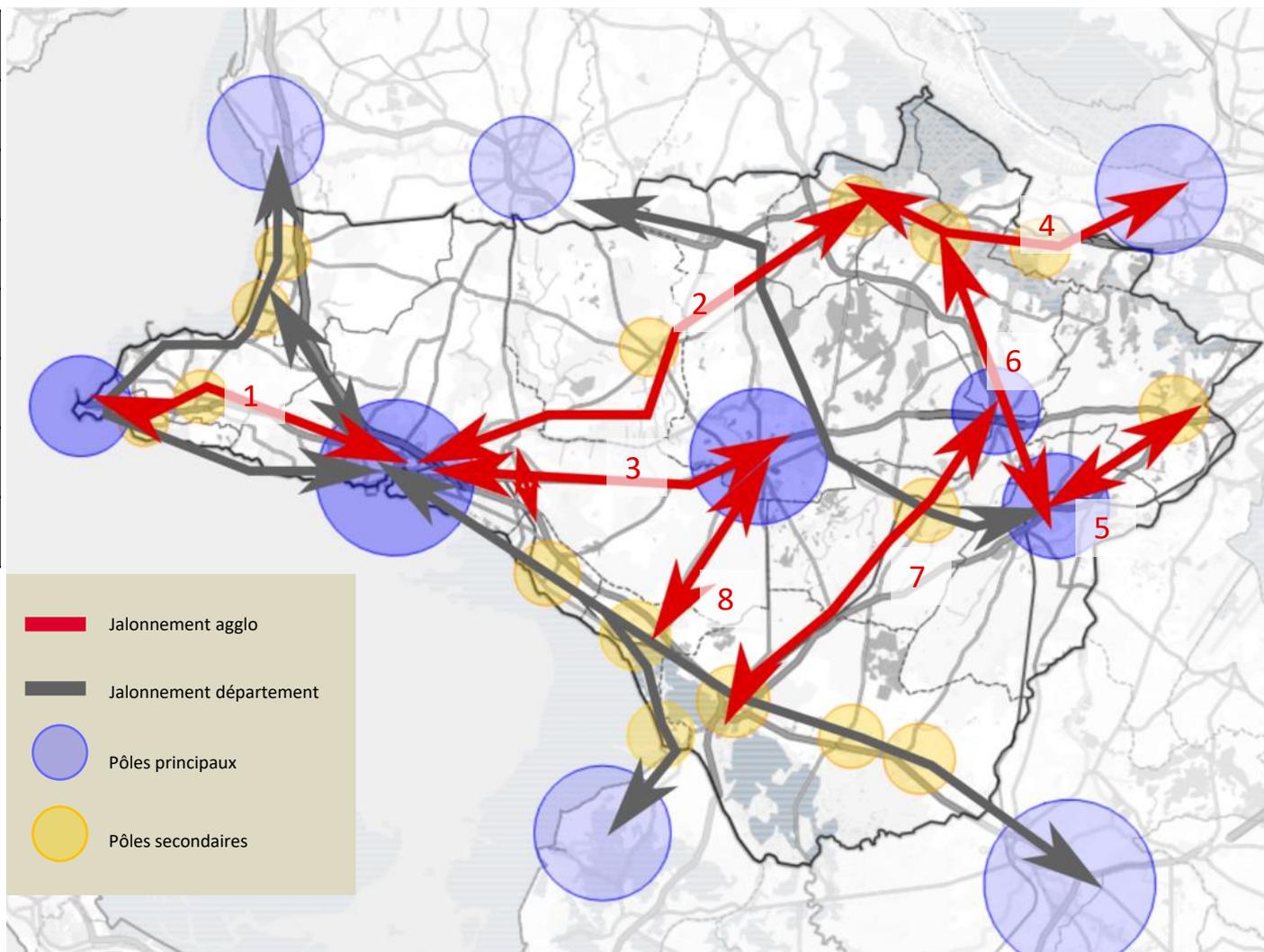
Les relais information service (RIS) permettent aux usagers :

- De se repérer sur un territoire au-delà du seul itinéraire
- De comprendre l'articulation du réseau cyclable
- De trouver des informations touristiques ou logistiques ne relevant pas de la signalisation directionnelle,
- De leur communiquer et leur faire la promotion du réseau cyclable

# 1.3. Jalonner les itinéraires identifiés au Schéma

## Liaisons des pôles et compétences

1	Axe Pornic - Pointe Saint Gildas
2	Axe Pornic - Vue
3	Axe Pornic - Chaumes-en-Retz
4	Axe Vue - Le Pellerin
5	Axe Port-Saint-Père - Saint-Hilaire-de-Chaléons
6	Rouans - Sainte-Pazanne
7	Villeneuve-en-Retz - Pont Béranger
8	Axe Les Moutiers-en-Retz - Chaumes-en-Retz



# 2. Développer l'offre de services de l'écosystème vélo

15/07/2022 M

<i>Aujourd'hui...</i>	<i>Grandes orientations</i>	<i>Et demain...</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un service de <b>location longue durée</b> de 100 VAE + 3 vélos cargo Velila (<i>partenariat CD44 depuis février 2021</i>)</li><li>• <b>Une aide à l'achat</b> et à la réparation, sous conditions de revenus</li><li>• Plus de <b>1700 places de stationnements vélos</b> recensées</li></ul> 	<p><i>Plan de Mobilité (PDM) &amp; SDMA</i></p> <div data-bbox="697 494 1108 1125" style="border: 1px solid black; padding: 10px;"><p><b>Des réflexions sur les services menées et actées</b> dans le cadre du PDM*.</p><p><b>Un renforcement de ces actions,</b> notamment par une volonté d'équiper <b>les pôles d'intérêt communautaire en stationnements vélos.</b></p></div> <p><i>*Cf. diapo suivante : fiches « services » actées dans le PDM</i></p>	 <ul style="list-style-type: none"><li>• Une pérennisation de <b>l'aide à l'achat</b> et à la réparation</li><li>• Une pérennisation du <b>service de location</b> après le partenariat avec le Département</li><li>• Un déploiement de quelques <b>bornes d'autoréparation et gonflage</b> proches des aires d'arrêt de la Vélodyssée, et des lieux d'intermodalité</li><li>• L'accompagnement à la création d'un <b>atelier solidaire</b> d'autoréparation de vélos, par le soutien à une structure associative</li><li>• Une mise en place <b>d'ateliers de remise en selle pour adultes et publics spécifiques</b></li><li>• <b>Une 60aine</b> de lieux d'intérêt intercommunal <b>équipés en stationnements vélos qualitatifs</b></li></ul>

# 2. Développer l'offre de services de l'écosystème vélo

15/07/2022 M

## Fiches services actées dans le PDM

### Organiser / animer un réseau d'acteurs du vélo sur le territoire :

- Via l'accompagnement à la création d'une association assurant l'animation d'un réseau sur le territoire, puis un soutien en fonctionnement.
- Via l'organisation et l'animation d'un réseau d'acteurs du vélo sur le territoire afin de mieux coordonner les actions « modes actifs » du territoire et améliorer le suivi et l'évaluation de la politique cyclable de l'agglomération et des communes.

A partir de 2023 : 5 000 € / an

### Développer la réparation des vélos :

- Via la mise en place de stations de réparation en libre service sur le territoire
- Via la mise en place d'équipements de réparation sur les aires d'arrêt de la Véloodyssée.
- Via le soutien à la création d'ateliers de réparation de vélos grâce aux structures associatives.

2023-2024 : 15 000 € / an, puis 5 000€ / an

### Développer l'aide à l'achat de vélos sur le territoire :

- Via la pérennisation du dispositif d'aide à l'achat et à la réparation de vélos / VAE, mis en place en 2020.
- Via la possibilité de permettre aux publics les plus modestes de bénéficier du bonus vélos mis en place par l'Etat.

A partir de 2022 : 34 000 € / an

### Développer la location de vélos :

- Via le développement pérenne de location longue durée de VAE après la phase d'expérimentation « Velila » à partir de 2024 (fin du partenariat Velila avec le Département).
- Via la promotion de l'offre saisonnière de location de vélos proposée par les offices du tourisme (en complément de l'offre privée).

Investissement : 175 000 €

Fonctionnement : 85 000 € / an

### Développer la formation vélo sur le territoire :

- Via la promotion du programme « Savoir Rouler à vélo » destiné aux enfants.
- Via des formations scolaires théoriques et pratiques.
- Via des sessions d'apprentissage « vélo-école » auprès des adultes avec les structures associatives du territoire.

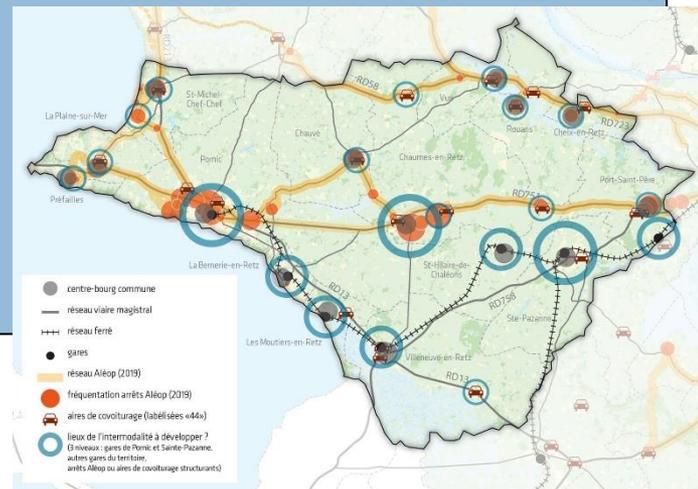
À partir de 2023 : 2 000 € / an

# Stratégie de déploiement des stationnements vélos

- **Objectif** : en appui des actions déjà menées par les communes, se concentrer sur les sites et équipements communautaires.

## Propositions de déploiement :

- Equiper les abords des ERP communautaires (pôles générateurs de mobilité) :
  - Les zones d'activités (à affiner avec le service Développement Economique de Pornic Agglo) ;
  - Les lieux touristiques et de culture : Nouvelle maison de l'histoire, Sémaphore de la Pointe Saint-Gildas, Amphithéâtre ;
  - Les accueils périscolaires ;
  - Les relais petite enfance ;
  - Les piscines (Aquacentre, Aquaretz) ;
  - Les offices du tourisme (seulement si besoin de box vélos).
- Equiper les lieux d'intermodalité hors agglomération :  
(1<sup>ère</sup> phase de **déploiement de box vélos** en intermodalité effectuée ;  
Réflexion du déploiement futur en cours, Cf carte ci-contre)
  - Les arrêts TC,
  - Les aires de covoiturage.



# Bilan des équipements et des coûts

## Stationnements

Une 60aine  
de lieux à  
équiper en  
stationnements

Grâce à

174  
arceaux  
pour  
stationner 348  
nouveaux  
vélos

19 abris  
pour protéger  
les vélos des  
intempéries

2 box pour  
sécuriser les  
vélos,  
notamment en  
itinérance, aux  
abords de 2 OT

Et un coût minimal d'environ

90 700 €

Hors équipements des arrêts de TC et aires de covoiturage

*Ce coût comptabilise l'ensemble des équipements préconisés sans connaître en amont le détail des équipements financés par les entités extérieures (Département, Région), voire les commerces dans les Zones commerciales.*

*Des réflexions sont en cours (PDM) sur les lieux d'intermodalité. Le coût comprend les préconisations sur les aires de covoiturage « labelisées 44 ». Par ailleurs, celui-ci ne prend pas en compte les potentiels stationnements à créer aux abords des arrêts TC, qui demanderaient une analyse plus fine (Cf. p.124).*

Ces équipements sont des préconisations à date, et à **minima pour les box vélos**.

Une observation de leur utilisation sera primordiale pour pouvoir ajuster selon les besoins : déplacer, déployer, sécuriser...

# 3. Promouvoir l'usage du vélo sur le territoire

15/07/2022

<i>Aujourd'hui ...</i>	<i>Grandes orientations</i>	<i>Et demain ...</i> →
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une participation au <b>Défi Mobilité</b>,</li><li>• <b>Fête du vélo dans le cadre de Mai à vélo 2021 et 2022</b>,</li><li>• Quelques opérations ponctuelles de marquage vélo.</li></ul> 	<p><i>Plan de Mobilité (PDM) &amp; SDMA</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des <b>réflexions sur les services menées et actées</b> dans le cadre du PDM*.</li><li>• <b>Un renforcement de ces actions</b>, notamment par une volonté d'équiper <b>les pôles d'intérêt communautaire en stationnements vélos</b>.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de l'écomobilité scolaire (accompagnement PDES)</li><li>• Accompagnement à la mise en place de Plans de déplacement interentreprises</li><li>• Pérennisation des <b>évènementiels vélo ou génériques</b> : Fête du vélo, Défi Mobilité, Semaine du Développement Durable</li><li>• Mise en place d'une <b>carte dynamique</b> avec calculateur d'itinéraires</li><li>• Création d'une <b>exposition itinérante</b> sur les bienfaits du vélo</li></ul>

# 3. Promouvoir l'usage du vélo sur le territoire

- **Le principe est de prévoir dans le SDMA des actions à l'échelle communautaire, pour :**
  - Promouvoir la pratique du vélo en général
  - Communiquer autour du schéma et des ambitions de l'EPCI.
  - Faire connaître les nouvelles voies et services dédiés aux modes actifs afin qu'ils soient utilisés.

Plusieurs actions de communication et de sensibilisation en faveur du développement des modes actifs ont été actées dans le PDM (Axe 4) :

## **Communiquer sur les offres / services existants sur le territoire :**

- Via la réalisation d'un guide papier et informatique actualisé chaque année présentant l'ensemble des offres et services du territoire
- Via une communication forte sur les aménagements et services vélos existants
  - vidéos en « Motion Design » : 4 500 €,
  - carte dynamique des aménagements avec calculateur d'itinéraires cyclables (GéoVélo) d'ici 2026 : 20 000 €.
- Via la création d'une marque de « mobilité » à l'échelle du territoire qui englobe l'ensemble des offres et services proposés.

## **Inciter à la réalisation de Plans de Déplacement Scolaire et promouvoir l'écomobilité scolaire :**

- Via un accompagnement technique à la réalisation des PDES sur le territoire (objectif de 3-4 écoles / an, à partir de 2023) : 24 000 €.
- Via la mise en œuvre des plans d'actions définis dans les PDES.

## **Inciter à la réalisation de Plans de Mobilité Entreprises et Interentreprises :**

- Via la réalisation du Plan de mobilité des salariés de Pornic Agglo.
- Via l'accompagnement à la réalisation des Plans de mobilité entreprises et interentreprises sur le territoire (zones d'activités communautaires...).

À partir de 2024

## **Sensibiliser largement aux enjeux de mobilité durable en développant des actions de communication et d'animation sur le territoire :**

- Via la poursuite des actions ponctuelles réalisées par l'Agglo.
- Via la mise en place d'une exposition itinérante sur le Schéma Directeur des Modes Actifs de l'Agglo et des communes.

À partir de 2022 : 5 000 € / an.

# Plan de financement, gouvernance et suivi

1. Plan de  
financement

2. Gouvernance

3. Suivi de la mise  
en œuvre

# Le budget « Modes actifs » du PDM – Période 2022-2026

THÉMATIQUE	ACTION	Calendrier prévisionnel de réalisation					INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT							
		2022	2023	2024	2025	2026									
<b>AXE 1 : Développer les modes actifs (la courte distance)</b>		2022	2023	2024	2025	2026									
Améliorer la sécurité et de la cohérence des itinéraires cyclables/piéton sur le territoire	1	<b>A1 - réaliser un référentiel commun pour les aménagements « modes actifs » et de modération de vitesse</b> <b>Fonctionnement</b> : 3000 € sur 2022 et 2024 pour prestations extérieures pour conférences d'experts	3 000 €		3 000 €			6 000 €							
	2.1	<b>A2 - planifier et réaliser les aménagements intercommunaux (Mise en œuvre du SDMA : itinéraires)</b> <b>Investissement</b> : 80 000 €/an pour travaux et équipements de liaisons douces en 2022 puis 400 000 € en 2023 et 550 000 €/an à compter de 2024 + 150 000 € d'études pré opérationnelles sur 2022-2025+ 15 000 € / an pour la signalétique des itinéraires <b>Fonctionnement</b> : 6 000 €/an pour l'entretien des chemins de rando en 2022-2023 puis enveloppe globale de 50 000 €/an pour l'entretien du réseau cyclable (dont la voie verte) sur 2024-2026	95 000 € (rando et signa)	95 000 € (rando et signa)	95 000 € (études et travaux SDMA)	92 000 € (études et travaux SDMA)	200 000 € (démantèlement voie ferrée)	95 000 € (rando et signa)	542 200 € (études et travaux SDMA)	612 350 € (études et travaux SDMA)	1 571 500 € (études et travaux SDMA)	35 000 € (rando et signa)	35 000 € (rando et signa)	3 313 050 €	
			7 375 €	6 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €							181 375 €	
	2.2	<b>A2 - planifier et réaliser les aménagements intercommunaux (Mise en œuvre du SDMA : stationnements vélo)</b>		50 000 €	50 000 €									100 000 €	
	2.3	<b>A2 - planifier et réaliser les aménagements intercommunaux (Mise en œuvre du SDMA : dispositifs de comptage)</b>		12 000 €										12 000 €	
Développer les services vélo pour des usages du quotidien et touristiques	4	<b>A4 - organiser / animer un réseau d'acteurs du vélo sur le territoire</b> <b>Fonctionnement</b> : Subvention à une association vélo (3 500 € en 2022 puis 5 000 €/an)	3 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €							23 500 €	
	5.1	<b>A5 - développer des bornes d'autoréparation vélos sur le territoire</b> <b>Investissement</b> : installation d'1 à 2 bornes par an à partir de 2023 (environ 5000 € / an ) <b>Fonctionnement</b> : coût d'entretien des bornes de réparation (1 000 € / an à compter de 2024)		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €							20 000 €	
	5.2	<b>A5 - développer un atelier solidaire de réparation vélos sur le territoire</b> <b>Investissement</b> : enveloppe équipement d'un atelier solidaire (7 500 €/an sur 2023 et 2024) <b>Fonctionnement</b> : subvention à une association pour animation de l'atelier solidaire (2 000 € / an)		7 500 €	7 500 €									15 000 €	
	6	<b>A6 – développer l'aide à l'achat et à la réparation de vélo sur le territoire</b> <b>Investissement</b> : 34 000 €/an pour l'aide à l'achat de vélo <b>Fonctionnement</b> : 1 000 €/an pour l'aide à la réparation de vélo	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €							170 000 €	
			1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €							5 000 €	
	7	<b>A7 - développer la location de vélos / VAE</b> <b>Investissement</b> : 160 000 € pour l'achat de 100 VAE + 15 000 € pour l'achat de 5 vélos cargo + 5 000 € en 2023 pour logiciel gestion de la flotte <b>Fonctionnement</b> : 64 427 € en 2022 dont 57 427 € pour marché d'entretien Vélila + 7 000 € de coûts d'entretien pour une vingtaine de vélo supplémentaires sur quelques mois puis, à partir de 2023, 80 000 € / an pour entretien de 100 VAE + quelques vélos cargos (fourchette haute, calculée au regard du marché actuel) + 5 000 € / an à compter de 2024 pour logiciel gestion de la flotte	64 427 €	75 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €								379 427 €
	8	<b>A8 - développer la formation au vélo sur le territoire</b> <b>Fonctionnement</b> : Subvention de fonctionnement à une association pour animation d'ateliers de remise en selle ou formation d'animateurs jeunesse au savoir rouler à vélo (2 000 €/an)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €								10 000 €

# Le budget « Modes actifs » du PDM – Période 2022-2026

15/07/2022 Mobhills © 2022

THÉMATIQUE	ACTION	Calendrier prévisionnel de réalisation					INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
		2022	2023	2024	2025	2026		
<b>AXE 4 : Promouvoir une offre de mobilité accessible à tous et sensibiliser aux changements de comportements vers une mobilité "propre / décarbonée"</b>								
Amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité des offres de mobilités	26 <b>A26 - communiquer sur les offres / services existants : promotion / valorisation des offres / services de mobilité existants sur le territoire</b> <u>Investissement</u> : 20 000 € pour la création d'une carte dynamique des aménagements avec calculateur d'itinéraires cyclables + 4 500 € pour la réalisation de vidéo motions design sur politique mobilité <u>Fonctionnement</u> : environ 4 000 € / an pour promotion des services (expérimentation "jeune", plaquette mobilité, ...) + fournitures de petits équipements pour animations (gilets fluo, matériel velo...).		24 500 €				24 500 €	
		3 600 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €		19 600 €
Sensibilisation aux changements de comportements vers une mobilité « propre » / décarbonée	27 <b>A27 - inciter à la réalisation de Plans de Déplacement d'Etablissement Scolaire et promouvoir l'écomobilité scolaire</b> <u>Fonctionnement</u> : enveloppe de 12 000 € sur 2023 et 2025 pour expérimentation programme Moby : 3 écoles pdt 2 ans, puis 3 autres écoles pendant 2 ans / puis appropriation de la méthode		12 000 €		12 000 €			24 000 €
	28 <b>A28 - inciter à la réalisation de Plans de Mobilité Entreprises et Interentreprises</b>	Temps dédié d'un conseiller en mobilités pour renforcer les partenariats avec les entreprises, les scolaires (FA n°27), les organismes et structures d'insertion du territoire (FA n°24)... - Cf. prospective RH du PDM						
	29 <b>A29 - Sensibiliser largement aux enjeux de mobilité durable en développant des actions de communication et d'animation</b> <u>Investissement</u> : 2 500 € sur 2 ans pour la création d'une expo itinérante sur les modes actifs et l'achat de mallettes pédagogiques <u>Fonctionnement</u> : enveloppe de 5 000 € / an pour animations diverses et évènementiels (fête du vélo, Défi Mobilités, ...)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		25 000 €

NB : pour le chiffrage de l'action A2.1 (réalisation des itinéraires du SDMA communautaire), chiffrages estimatifs (sauf axe Vue-Rouans non chiffré) hors acquisitions foncières et frais annexes, hors ouvrages d'art et aménagements complexes, hors études d'impact et mesures de compensation

Total investissement pour les infrastructures  
Total investissement pour les services  
Total investissement pour la promotion / sensibilisation  
**TOTAL INVESTISSEMENT POUR LE SDMA**

3 325 050 €
485 000 €
29 500 €
<b>3 839 550 €</b>

Total fonctionnement pour les infrastructures  
Total fonctionnement pour les services  
Total fonctionnement pour la promotion / sensibilisation  
**TOTAL FONCTIONNEMENT POUR LE SDMA**

197 375 €
420 927 €
78 600 €
<b>696 902 €</b>

**TOTAL GLOBAL SDMA**

**4 536 452 €**

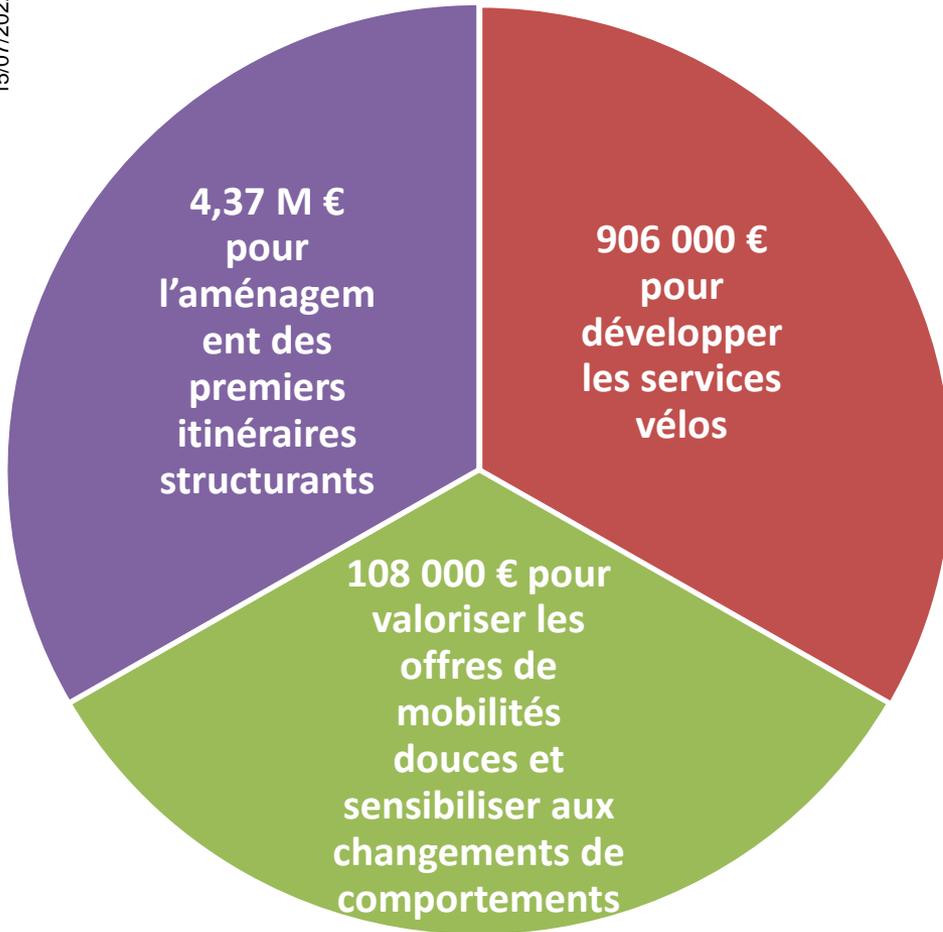
Total investissement axe 1 du PDM après actualisation avec chiffrage Mobhills  
Total investissement initial axe 1 du PDM  
Différence à prendre sur contrat intercommunal

3 810 050 €  
2 852 000 €  
958 050 €

+ 800 000 € pour les itinéraires non chiffrés, le foncier, les études et aléas

# Synthèse du budget « Modes actifs » du PDM – Période 2022-2026

15/07/2022 Mobihilis © 2022



NB : pour le chiffrage des itinéraires du SDMA communautaire), chiffrages estimatifs (sauf axe Vue-Rouans non chiffré) hors acquisitions foncières et frais annexes, hors ouvrages d'art et aménagements complexes, hors études d'impact et mesures de compensation

<u>AMENAGEMENTS CYCLABLES</u>	<u>SERVICES VELOS</u>
(Fiches PDM A1, A2.1, A2.3)	(Fiches PDM A2.2, A4, A5.1, A5.2, A.6, A.7)
<b>Total 2022 -2026 : 4 372 425 €</b>	<b>Total 2022 -2026 : 905 927 €</b>
Investissement : 4 175 050 € Fonctionnement : 197 375 €	Investissement : 485 000 € Fonctionnement : 420 927 €
Moyenne / an en investissement : 835 010 €	Moyenne / an en investissement : 97 000 €
Moyenne / an en fonctionnement : 39 475 €	Moyenne / an en fonctionnement : 84 185 €
<u>COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</u>	
(Fiches PDM A8, A26, A27, A28, A29)	
<b>Total 2022 -2026 : 108 100 €</b>	
Investissement : 29 500 € Fonctionnement : 78 600 €	
Moyenne / an en investissement : 5 900 €	
Moyenne / an en fonctionnement : 15 720 €	

**BUDGET TOTAL : 5 386 452 € sur 5 ans**

# Répartition des compétences – gouvernance avec les communes - Répartition charges et financement

- **Pornic aggro Pays de Retz prend a sa charge l'aménagement initial** de chaque itinéraire d'intérêt communautaire identifié dans le SDMA
- **Pour l'entretien, dans le cas de partage de voirie**, mise en place de convention de gestion type convention de superposition d'affectation de la voirie (exemple CC Erdre et Gesvres)

	Itinéraires en site propre	Voirie partagée
<b>Entretien paysager</b>		
<b>Entretien courant du revêtement</b>		
<b>Réfection du revêtement</b>		
<b>Mise en place et entretien de dispositifs d'apaisement de circulation</b>	NC	
<b>Entretien des dispositifs de sécurisation des aménagements cyclables</b> - Surveillance active et nettoyage - Réparation et remplacement		
<b>Signalisation directionnelle et de police</b> - Surveillance active et nettoyage - Réparation et remplacement		

-  Prise en charge communale
-  Prise en charge partagée
-  Prise en charge intercommunale

# Répartition des compétences – gouvernance avec les communes - Répartition charges et financement

	Itinéraires en site propre	Voirie partagée
<b>Entretien paysager</b>		
<b>Entretien courant du revêtement</b>		<p><b>Intervention</b> communes</p> <p><b>Participation financière possible de l'agglomération</b> liée au surcoût d'entretien de l'itinéraire cyclable communautaire (surcoût à justifier par la commune ; enveloppe communautaire fermée, avec plafond à définir)</p>
<b>Réfection du revêtement</b>		<p><b>Intervention</b> communes</p> <p><b>Participation financière possible de l'agglomération</b> liée au surcoût d'entretien de l'itinéraire cyclable communautaire (surcoût à justifier par la commune ; enveloppe communautaire fermée, avec plafond à définir)</p>
<b>Mise en place et entretien de dispositifs d'apaisement de circulation</b>	NC	
<b>Entretien des dispositifs de sécurisation des aménagements cyclables</b>	<p><b>Surveillance active et nettoyage</b> par les communes</p> <p><b>Réparation et remplacement par agglomération</b> (intervention et financement)</p>	<p><b>Surveillance active et nettoyage</b> par les communes</p> <p><b>Réparation et remplacement</b> par agglomération (intervention et financement)</p>
<b>Signalisation directionnelle et de police</b>	<p><b>Surveillance active et nettoyage</b> par les communes</p> <p><b>Réparation et remplacement par agglomération</b> (intervention et financement)</p>	<p><b>Surveillance active et nettoyage</b> par les communes</p> <p><b>Réparation et remplacement</b> par agglomération (intervention et financement)</p>

- Prise en charge communale
- Prise en charge partagée
- Prise en charge intercommunale

Les chemins agricoles gardent leur statut initial de voirie communale. Répartition des compétences :

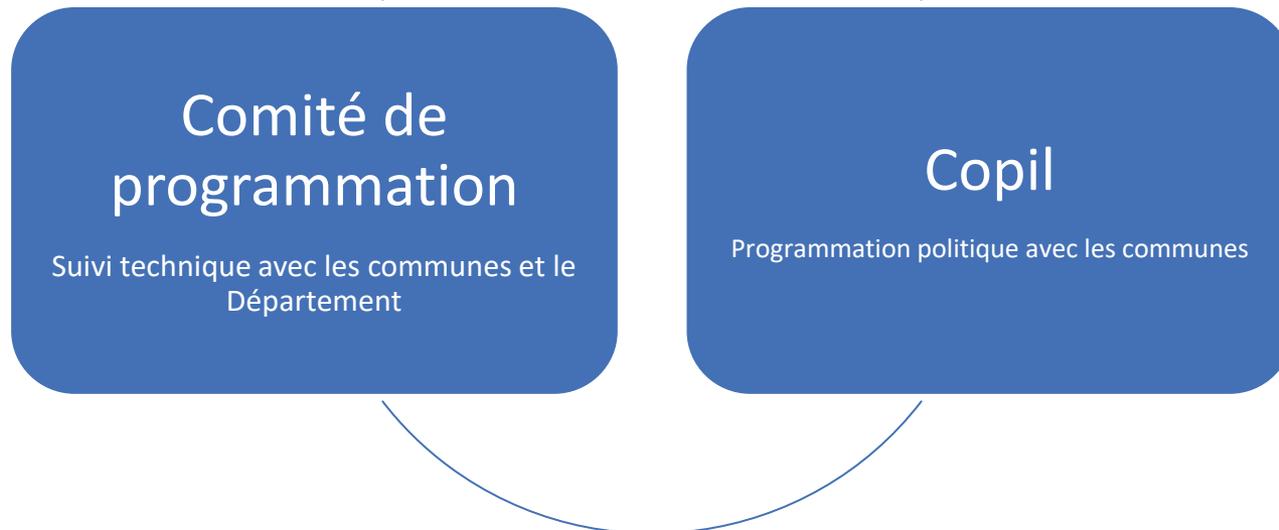
- l'aménagement est réalisé par l'agglomération
- L'entretien rentre dans la catégorie voirie partagée.

# Répartition des compétences – gouvernance

## Organes de suivi

- Objectif : suivre la bonne réalisation du SDMA, et notamment
  - La réalisation des aménagements
  - La mise en place des jalonnements, des stationnements et des services
  - La bonne communication et sensibilisation autour des modes actifs.

## Suivi du SDMA



# Suivi de la mise en œuvre

## Critères et outils

- **Les objectifs stratégiques de réalisation :**
  - Augmenter la part modale de la marche et du vélo dans les déplacements quotidiens (selon les objectifs fixés dans le PDM)
  - Réaliser 2 à 3 études techniques par an et les travaux d'un itinéraire par an
- **Les principaux critères de suivi opérationnel :**
  - Nombre d'études et d'itinéraires réalisés par an
  - Evolution du linéaire de liaisons douces aménagées
  - Evolution du nombre de zones à circulation apaisée
  - Evolution du nombre d'équipements connexes présents sur le territoire
  - Evolution de la fréquentation des itinéraires et équipements connexes
  - Rapport investissement / fréquentation
  - Satisfaction des usagers sur les aménagements et les services
  - Nombre et profils des usagers sensibilisés lors des évènements dédiés
  - Impact des services proposés sur la filière économique locale
- **Les outils :**
  - Base de données SIG partagée avec les communes, pour le suivi des linéaires aménagés, les zones de circulation apaisée mises en place, des équipements dont stationnements implantées par les communes et l'agglomération (cette base permettra une analyse cartographique et statistique, ainsi qu'une valorisation plus aisée de l'offre existante via une cartographie dynamique avec calculateur d'itinéraires)
  - Enquêtes continues ou ponctuelles auprès des usagers (bénéficiaires des services, usagers des itinéraires)
  - Éco-compteurs